

Société de gestion : FIDEAS CAPITAL
9, rue du château d'eau – 75010 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK
www.fideas.fr



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE
2023

Fonds commun de placement (FCP) soumis à la directive OPCVM 2009/65/CE

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES.....	2
RAPPORT DE GESTION.....	12
ETATS FINANCIERS AU 29/12/2023.....	49

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES

Informations concernant l'OPCVM

➤ Code ISIN

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Montant minimum de la souscription initiale ⁽¹⁾	Devise de libellée	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Parts F	FR0011560168	Capitalisation et/ou distribution	2.000.000 euros	Euro (€)	1.000 euros	Fondateurs ⁽²⁾
Parts I	FR0011560184	Capitalisation et/ou distribution	500.000 euros	Euro (€)	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes morales
Parts P	FR0011560192	Capitalisation et/ou distribution	Néant	Euro (€)	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes physiques

(1) Les souscriptions des porteurs ne sont pas soumises à ces minima de souscription, lorsque les souscripteurs sont (i) la société de gestion, le dépositaire ou une société de leur groupe, (ii) un(e) mandataire social ou un(e) salarié(e) de la société de gestion ou d'une société de son groupe, ou (iii) lorsque la souscription est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille ou de la gestion d'un OPCVM.

(2) Les Parts F sont ouvertes à la souscription jusqu'à ce que l'actif net total du FCP ait atteint le niveau de 100 millions d'euros et seront fermées à la souscription à de nouveaux investisseurs par la suite, tout en restant accessibles aux investisseurs qui en sont déjà porteurs

➤ Dénomination	BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE
➤ Forme juridique	Fonds commun de placement (FCP) de droit français
➤ Compartiment / Nourricier	Non / non
➤ Société de gestion	FIDEAS CAPITAL
➤ Dépositaire	CACEIS Bank
➤ Délégués	Gestion administrative et comptable : CACEIS Fund Administration
➤ Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
➤ Commissaire aux comptes	Cabinet PwC Sellam
➤ Commercialisateurs	FIDEAS CAPITAL

L'OPCVM étant admis en EUROCLEAR France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.

Informations concernant les placements et la gestion

➤ Classification	Actions internationales
-------------------------	-------------------------

- **OPCVM d'OPC** Non – inférieur à 20% de l'Actif Net
- **Objectif de gestion**
- Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans de :
- (i) participer à la performance boursière des actions des pays développés d'Europe via une allocation par pays et secteurs en cherchant un meilleur ratio rendement / risque que l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) exprimé en euro, et de
 - (ii) protéger contre les risques financiers de hausse des coûts liée à la transition énergétique via une politique dite « Smart for Climate® » qui intègre une notation des sociétés sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. Celles-ci sont la source de ces risques dont on vise un abaissement de 30%, par rapport au Portefeuille initial, issu de la seule allocation en Variété Maximale, et par rapport à son univers d'investissement composé des actions représentant environ 85% de la capitalisation des marchés de pays européens développés.
- La mise en œuvre de la protection consiste à transformer le Portefeuille initial, afin d'améliorer significativement sa notation carbone moyenne. Pour renforcer cette action, le fonds pourra recourir à des contrats financiers (expositions simultanées et équilibrées en volume, acheteuses sur des sociétés mieux notées et vendeuses sur des sociétés mal notées).
- Le fonds souhaite, par sa politique « Smart for Climate® », être un acteur d'incitation à une meilleure politique climat de la part des sociétés de son univers d'investissement. Les pressions, acheteuses et vendeuses, qu'il exerce sur les cours de bourse, selon la notation des sociétés, y contribuent.
- **Indicateur de référence**
- Du fait de la stratégie suivie, de sa politique d'allocation, par nature, extrêmement flexible, la répartition des investissements par pays et secteurs est largement indépendante des pondérations retenues dans l'indice MSCI Europe. La performance ne saurait donc être liée à un indicateur de référence
- En revanche, si l'investisseur le souhaite, il peut utiliser à titre purement informatif le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) exprimé en euro. Cet indice est publié et administré par MSCI Limited. Il est disponible sur le site Internet www.msci.com. MSCI Limited est inscrit au registre des administrateurs de référence tenu par l'ESMA.
- **Stratégie d'investissement**
- Le fonds :
- a) Met en œuvre sa stratégie propriétaire de Variété Maximale, qui définit le Portefeuille initial
 - b) Met en place un processus Smart for Climate® de modification du portefeuille initial qui valorise les sociétés selon la qualité de leur politique climat et vise notamment la réduction des émissions carbone.
 - c) S'attache enfin à exclure certaines sociétés en cas de manquements graves à l'éthique.

a) Stratégie d'allocation en « Variété maximale »

La stratégie dite de Variété Maximale vise à bénéficier, à moyen terme, de la rentabilité intrinsèque des actions européennes sur lesquelles le fonds est en permanence exposé en cherchant pour ce fonds un meilleur ratio rendement / risque que l'indice MSCI Europe. L'objectif, principal et naturel, de la stratégie d'allocation est d'éviter la concentration du portefeuille sur un pays ou un secteur en particulier ou sur des pays ou secteurs largement corrélés entre eux.

La répartition des investissements sera définie sur la base d'un modèle qui s'appuie sur l'analyse des performances passées. Cette stratégie recherche des corrélations internes plus faibles que celles d'un portefeuille alloué sur la base des capitalisations boursières comparables à l'indice.

La stratégie d'allocation, régulièrement renouvelée (le plus généralement chaque mois), met en place une répartition sur des paniers d'actions européennes, eux-mêmes composés de valeurs appartenant à l'univers d'investissement des 600 (environ) grandes et moyennes valeurs européennes, selon des critères de « pays », de « secteurs d'activité », d'industrie, ou regroupant des titres présentant une caractéristique commune jugée favorable (paniers dits factoriels).

Le choix des paniers employés est fait par la Société de Gestion. Les paniers « pays » et « secteurs d'activité » sont composés en pondération par les capitalisations. La construction des paniers « factoriels » s'appuie sur la recherche académique. Ces choix visent à représenter l'univers d'investissement.

L'exposition à des paniers moins corrélés entre eux et à l'indice général de marché aura pour conséquence le comportement financier différent recherché. Le fonds reste toutefois exposé au risque et au rendement global du marché des actions européennes.

Le moyen de construction de l'allocation du portefeuille est la Maximisation de la Variété : rechercher l'allocation qui maximise le ratio de la volatilité moyenne pondérée des paniers composant le portefeuille rapportée à la volatilité du portefeuille global lui-même.

Cette allocation, respectera des limites d'exposition, définies par la Société de Gestion, différentes selon le poids, en capitalisation boursière, de chaque panier dans la capitalisation totale de l'univers d'investissement, donc selon qu'il s'agit de petits ou de grands pays ou secteurs, notamment.

Le portefeuille ainsi défini à cette 1ère étape sera le « Portefeuille initial ».

La gestion du fonds n'est pas strictement liée aux préconisations du modèle de cette stratégie d'allocation et peut faire l'objet de choix discrétionnaires du gérant.

b) La Politique extra-financière « Smart for Climate »[®] du Fonds

Le Fonds met en place, à chaque rebalancement trimestriel, un processus complémentaire de réallocation par rapport aux portefeuilles issus des stratégies Smart Beta (formant ensemble le Portefeuille Initial), qui prend en compte la notation des émetteurs sur des critères principalement environnementaux et liés au climat, mais également sur la base d'autres critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et de droits humains, dont notamment la place des femmes dans le personnel d'encadrement. Cette prise en compte influence directement et significativement les expositions par achat et vente de titres financiers. Le Fonds s'attache à ce que 90% des investissements du portefeuille soient couverts sur les critères « climat » et 70% sur le critère de la place des femmes dans le personnel d'encadrement.

b-1) Objectifs visés

Au sein des émetteurs du portefeuille, la notation « **SmartforClimate**[®] » des sociétés est centrée sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'éligibilité des émetteurs et la construction de portefeuille en dépendent. La prise en compte d'autres critères ESG peut venir modifier cette note.

La politique « **SmartforClimate**[®] », telle que décrite ci-après vise à valoriser la qualité des politiques climat des émetteurs et, ce faisant, a également pour objectif la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du portefeuille géré, par comparaison au Portefeuille initial.

La politique « **SmartforClimate®** » :

- est le produit d'une notation ESG globale, intégrant plusieurs notations relatives aux émissions de gaz à effets de serre, aux autres critères ESG, droits humains et notamment dont notamment la place des femmes dans le personnel d'encadrement et au niveau de controverse des émetteurs ;
- vise l'amélioration de la notation moyenne pondérée des portefeuilles, qui sera meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans le Portefeuille Initial après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés ;
- vise que l'intensité moyenne pondérée d'émissions des portefeuilles soit inférieure d'au moins 30% à celle du Portefeuille Initial et soit également inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement ;
- vise que cette même mesure s'inscrive pour le portefeuille, en baisse de 7% annuellement, après neutralisation, dans le calcul en intensité, de l'évolution générale des valeurs d'entreprise ;
- vise également que le pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des fonctions d'encadrement au sein des portefeuilles soit supérieur de 10% à celui du Portefeuille Initial;
- la réduction, sans objectif chiffré, des principales incidences négatives du portefeuille sur les critères de l'Environnement, du Social, et de la Gouvernance et des Droits Humains,
- influe sur les choix d'émetteurs et la gestion des pondérations au sein des portefeuilles ;
- exclut certains émetteurs, sur le fondement des émissions de carbone, comme sur celui de leur comportement sur d'autres sujets environnementaux, sociaux, de gouvernance ou de droits humains.

Le Fonds vise ainsi une réduction de l'impact climatique du portefeuille qui soit poursuivie en permanence en cohérence avec l'accord de Paris, ainsi qu'un abaissement de sa sensibilité aux risques liés aux émissions de GES et aux stratégies carbone des sociétés.

Chaque trimestre, cette correction des pondérations, du Portefeuille Initial vise également l'amélioration significative de la notation moyenne pondérée du portefeuille, décrite ci-après, qui devra être significativement meilleure que la note moyenne pondérée du Portefeuille Initial et au moins supérieure à celle-ci, calculée après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés.

Appliquée aux investissements du fonds, la politique suivie vise aussi à protéger les porteurs des risques de durabilité associés aux sociétés émettrices mal notées, aux activités en risque de déclin dans un contexte de transition énergétique et écologique.

b-2) Méthodologie de notation carbone et ESG Smart for Climate

(i) Exclusions préliminaires

En amont du processus de notation, les émetteurs sont systématiquement exclus en cas de :

- violation des conventions d'Ottawa et Oslo, ou des droits humains en situation de guerre ou de conflits ou non,
- violation des droits éthiques fondamentaux, ou corruption active ou passive,
- part supérieure à 15% de leur CA ou intrants liés au charbon, aux pesticides, aux énergies fossiles non conventionnelles, à la production d'électricité à partir de pétrole et au traitement du soja/autres oléagineux,
- exclusion complète des sociétés productrices ou distributrices de tabac. Pour les deux premiers critères, la Société de gestion s'appuie sur les mises sous surveillance et exclusions décidées par la Norges Bank.

(ii) Principes et critères liés au changement climatique

Le sujet du changement climatique est au cœur de la démarche de la Société de gestion, qui souhaite ainsi participer à l'incitation des entreprises à entamer ou poursuivre leur transformation en faveur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cet objectif est le point central de la méthodologie de notation Smart for Climate des émetteurs, au sein de laquelle domine un premier score « carbone » qui prend en compte le niveau d'émission, direct et indirect (Scopes 1, 2 et 3), absolu et relatif au secteur d'activité, ainsi que, pour une part significative, le rythme de la réduction récente, les objectifs de réduction future et la qualité de reporting de ces émissions.

NB : En l'état actuel des données disponibles les émissions de CO2 qui couvrent les fournisseurs et le transport, Scope 3 « amont », ou celles qui retracent les émissions des produits ou services vendus, Scope 3 « aval », sont d'un accès difficile, incomplet et peuvent être entachées d'erreur. Elles sont estimées, si nécessaire, en analysant la chaîne « fournisseurs » et « clients » de l'entreprise. La chaîne de valeur « aval » liée à l'emploi par la clientèle des produits vendus (Scope 3 aval), est prise en compte pour l'essentiel des activités pour lesquelles elle conduit à des émissions significatives.

Après les Exclusions préliminaires, le score « carbone » est fondé sur les émissions de Scope 1, 2 et 3 amont, et aval dans certains cas, en niveau (exprimé en intensité d'émissions rapportées à la valeur d'entreprise incluant la trésorerie). La société de gestion utilise des données de diverses sources pour élaborer son score Smart-for-Climate : Trucost, le Carbone Disclosure Project (CDP), Science Based Targets (SBTi), Transition Pathway Initiative (TPI), Sustainalytics.

A partir de ses émissions de GES, chaque émetteur privé se voit attribuer trois scores (dits Z-scores qui évaluent un émetteur par rapport à un Groupe de comparaison de 1 900 grandes et moyennes sociétés cotées des pays développés auquel il n'appartient pas obligatoirement) :

Ces trois Z-scores sont alors affectés des poids suivants (90% de la note finale) :

- z-score « best in universe » - 18% de la note finale
- z-score « best in class » - 36%
- z-score « best efforts » (évolution des émissions de GES sur 5 ans) – 36%

Un Z-score est un procédé de normalisation qui permet de rendre comparables entre elles les notes individuelles obtenues dans deux groupes/secteurs différents, en les évaluant par rapport à la moyenne et en tenant compte de leur dispersion, ici au sein de ce groupe de 1900 valeurs.

- Le premier, « best in universe » s'établit au sein de l'ensemble du groupe ;
- Le deuxième s'établit relativement au secteur d'activité, approche dite « best in class ». Le découpage par secteur d'activité est affiné afin de dissocier des activités qui n'auraient pas des processus industriels d'intensités carbone comparables, par exemple parmi les producteurs de métaux, on distinguera l'acier, l'or et les autres métaux (aluminium, cuivre et divers) ;
- Le troisième, « best efforts », s'établit relativement aux efforts d'abaissement des émissions carbone (évolution des émissions de GES sur 5 ans).

L'échelle de notation est de -3 à 3 (meilleure note), correspondant à une normalisation des résultats, par percentile de score au sein de l'ensemble des sociétés de grande capitalisation des marchés développés (1 900 titres) :

- 5% de 3 à 2
- 15% de 2 à 1
- 30% de 1 à 0

- 30% de 0 à -1
- 15% de -1 à -2
- 5% < -2

Les 10% restants de la note finale est fonction de la notation « Climate change » du CDP ; le score est de 3 si l'émetteur privé a une notation A (meilleure notation), 0 si B- et -3 si F (absence de reporting climat).

L'échelle de notation est ensuite transformée entre 0,25 (-3) et 4 (3) afin d'avoir seulement des scores positifs.

Enfin, si l'émetteur privé a des objectifs fixés (Targets Set) avec SBTi, il voit sa notation augmenter de 0.2 avec toujours un maximum à 4.

La notation de chaque émetteur influe notablement sur nos investissements auprès de cet émetteur.

(iii) Méthodologie d'analyse et d'évaluation des autres critères ESG

Comme indiqué ci-avant l'évaluation extra-financière des titres est largement fondée sur la mesure carbone. La Société de gestion veut aussi prendre en compte les autres critères ESG et droits humains, pour d'une part privilégier le pourcentage de femmes occupant des fonctions d'encadrement et, plus généralement, éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, ce qui en outre, pourrait avoir des répercussions financières défavorables.

En revanche, la Société de gestion ne souhaite pas que la prise en compte de ces critères supplémentaires, hormis le poids des femmes dans l'encadrement, quand un émetteur y obtiendrait des scores élevés, puisse compenser une mauvaise notation sur les critères d'émission de GES. Le climat reste en effet la préoccupation centrale du fonds.

Outre les Exclusions préliminaires (1), d'autres critères ESG et droits humains sont pris en compte par une notation globale ESG hors GES pour chaque émetteur, qui les incorpore, en donnant un poids particulier à la place des femmes dans l'encadrement.

- Premier élément : notation liée au poids des femmes dans l'encadrement ; la recherche d'amélioration du poids des femmes dans l'encadrement se fait par une approche dite « best in class », la poursuite de la hausse du pourcentage des femmes dans l'encadrement se faisant en privilégiant :
 - L'augmentation du score GES d'une société faisant une bonne performance sur les deux piliers « carbone » et « intégration des femmes dans l'encadrement »
 - La dégradation du score GES d'une société faisant une mauvaise performance sur les deux piliers précédents
- Deuxième élément : calcul d'une note ESG hors GES (notée note ESG hors GES), qui vise à éviter, tout en servant l'objectif de réduction des émissions de GES, que les sociétés investies causent des préjudices importants aux principaux facteurs de durabilité environnementale ou sociale, ou aient une gouvernance significativement contestable.

Le score ESG hors GES (Note ESG Risk Rating de Sustainalytics) est défini en partant du principe qu'à partir du seuil d'un comportement dommageable, le score ESG hors GES décline de 1 à 0 (restant égale à 1 au-dessus du seuil). La note ESG hors GES tient compte des risques ESG et droits humains suivants : Accès aux services de base, Pots-de-vin et corruption, Éthique des affaires, Relations avec la communauté, Gouvernance d'entreprise, Confidentialité et sécurité des données, Impact E&S des produits et services, Intégration ESG – Finances, Émissions,

effluents et déchets, Capital humain, Droits de l'homme - Chaîne d'approvisionnement, Droits de l'homme, Risque idiosyncrasique, Utilisation des sols et biodiversité - Chaîne d'approvisionnement, Utilisation des sols et biodiversité, Santé et sécurité au travail, Gouvernance des produits, Résilience, Utilisation des ressources - Chaîne d'approvisionnement, Utilisation des ressources.

- Troisième élément : notation des controverses (Sustainalytics), un score de controverse en fonction du niveau de controverse (0 aucune preuve de controverse à 5 niveau sévère) ; le score, par défaut égal à 1, décline à 0,75 en cas de controverse de niveau 4 et à 0 en cas de controverse de niveau 5 (exclusion de l'émetteur). La notation des controverses comprend les thèmes environnementaux, sociaux, de gouvernance et droits humains.

La construction de la notation Smart for Climate® visant le renforcement des meilleures politiques climat au sein du portefeuille, et la notation de chaque émetteur afin d'éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, amène la Société de Gestion à prendre en compte les incidences négatives de tous les investissements de ce portefeuille sur l'ensemble des facteurs de durabilité. Celles-ci sont mesurées, a posteriori, par les indicateurs prescrits par la réglementation. Lorsque l'un de ces indicateurs n'est pas facilement accessible, la Société de Gestion s'attache à obtenir l'information soit directement auprès des sociétés en portefeuille, soit en formulant des hypothèses raisonnables, fondées notamment sur l'examen d'un indicateur représentatif du même facteur de durabilité. Ainsi, par exemple, la proportion de femmes dans l'encadrement est représentative du même facteur que l'écart brut de rémunération hommes/femmes.

- (iv) Prise en compte des critères ESG (changement climatique et autres critères) dans la construction du portefeuille

La note finale Fideas **SmartforClimate**® est obtenue par le produit de trois notes (note GES révisée par le pourcentage des femmes dans l'encadrement, score ESG hors GES et score de controverse. Tout émetteur présentant une note finale inférieure à 0.33 est systématiquement exclu.

La politique « Smart for Climate® » se traduit, par comparaison au Portefeuille Initial, par des achats complémentaires de sociétés bien notées, notamment sur leur politique climat, et par des ventes de sociétés mal notées. Ceux-ci n'entraînent pas de modification de l'exposition globale au risque de marché et permettent d'atteindre les objectifs décrits ci-avant en section b) 1) Objectifs visés.

Les objectifs financiers de gestion du fonds sont selon la Société de gestion bonifiés par la prise en compte du critère climat et ESG.

La société met en place une politique de vote et d'engagement en accord avec ses engagements sociaux et de gouvernance.

Cette politique ESG du Fonds est détaillée dans le Code de Transparence publié par la société sur son site internet (http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/Code-de-transparence_Societe.pdf).

➤ Processus de gestion

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le Fonds aura recours à des expositions sur actions, soit par des investissements directs, soit par des expositions indirectes au moyen d'Instruments Financiers à Terme simples, notamment des contrats d'échange de performance. Ces derniers lui permettent d'une part, de s'exposer aux paniers

choisis en transformant l'exposition à certains des actifs du Fonds en exposition à l'allocation décidée par la Société de Gestion. D'autre part, ces expositions permettent la mise en place des Couvertures carbone décrites ci-avant. Cette exposition est périodiquement révisée.

Les décisions d'allocation entre les paniers sont assistées par une stratégie de maximisation de la variété des risques associés aux différents paniers. Les propositions de cette stratégie servent de base au choix des investissements qui peuvent être adaptés par le Gérant.

Les pays, secteurs/industries et facteurs inclus dans l'univers d'investissement sont choisis discrétionnairement par le gérant au sein de ceux composant l'indice MSCI Europe.

Les risques dont on recherche la meilleure diversification sont estimés sur la base des performances historiques. L'allocation d'actifs peut évoluer chaque mois, en fonction de l'évolution de ces indicateurs.

L'examen des performances historiques visera essentiellement les mesures de volatilité. Le processus de gestion ne cherche pas à privilégier l'achat d'un actif sur la base de son rendement passé. Les performances pourront être analysées sur diverses périodes de temps et diverses fréquences.

Conformément à son objectif de gestion le Fonds a vocation à être pleinement exposé aux marchés d'actions européennes. Il y sera à tout moment exposé à hauteur de 75% minimum ; il détiendra à hauteur de 75% minimum un portefeuille d'actions, principalement de grande capitalisation, d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays développé d'Europe. Il pourra détenir dans des circonstances particulières, à l'appréciation du gérant, jusqu'à 25% d'exposition sur instruments du marché monétaire et obligations.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français ou étrangers ou en Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, afin de rémunérer la trésorerie disponible, ou à titre de diversification et de dynamisation de son portefeuille.

Le Fonds pourra intervenir également sur des instruments financiers simples, à terme, fermes ou conditionnels, pour atteindre son objectif de gestion, couvrir ou exposer le portefeuille, sans avoir vocation à rechercher la surexposition. Le Fonds pourra intervenir sur des marchés français ou étrangers, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Fonds a un objectif de développement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Informations concernant les risques

➤ Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Vous pouvez vous référer au document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

Le Fonds présente une exposition aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le Fonds n'offre aucune garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque en capital, De ce fait, le capital investi peut ne pas être entièrement restitué.

Risque actions et de marché : Le Fonds pourra être exposé à hauteur de 100% aux marchés des actions qui peuvent connaître de très fortes variations. Si les actions ou les indices, auxquels le Fonds est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds

pourra baisser.

Risque de change : le Fonds pourra être exposé au risque de change du fait de son exposition à des classes d'actifs internationales. Ce risque de change peut être couvert ou ne pas l'être ; dans ce dernier cas et en cas d'appréciation de l'euro contre les autres devises européennes auxquelles le Fonds est exposé, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Le Fonds sera notamment, mais non limitativement, exposé aux devises suivantes : la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), la couronne suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK).

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Il est associé à l'exposition aux titres de créances, directement ou via la détention d'OPCVM. La solvabilité réelle ou perçue des émetteurs des titres auxquels est ainsi exposé le Fonds peut se détériorer, entraînant une baisse de la valeur des titres qu'ils ont émis et donc de la valeur liquidative.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le Fonds repose sur les anticipations de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de la stratégie : l'allocation des actifs du fonds s'appuie sur un processus d'analyse statistique des comportements passés des classes d'actifs. Il existe un risque que cette stratégie exploitant ces données historiques ne soit pas efficiente, rien ne garantissant que les situations passées se reproduisent à l'avenir.

Risque de re-corrélation : la stratégie d'investissement est basée sur la recherche de diversification au sein de l'univers européen et de corrélations internes plus faibles que celles d'un portefeuille alloué sur la base des capitalisations boursières.

Il existe un risque que ces moindres corrélations historiquement constatées ne se maintiennent pas, dans certaines circonstances de marché, notamment celles d'une baisse généralisée des marchés européens. L'accroissement des corrélations peut ainsi entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : Le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille sans rechercher la surexposition. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser. Lorsque ces produits dérivés sont traités de gré à gré avec une contrepartie, leur utilisation peut créer un risque de contrepartie décrit ci-après.

Risque de contrepartie : Afin d'atteindre son objectif de gestion le Fonds aura recours à des instruments financiers à terme (notamment des contrats d'échange de performance) négociés de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds sera, pour la part de sa créance non sécurisée par le versement d'un collatéral en espèce, exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. La défaillance de la contrepartie du swap (ou de tout autre émetteur) pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de non atteinte de l'objectif carbone : Le pourcentage d'abaissement visé par les différents moyens employés est de 30% par rapport à l'intensité carbone du Portefeuille initial antérieur à cette démarche. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet objectif n'est pas une contrainte d'investissement et peut ne pas être atteint dans les circonstances qui suivent :

- Il n'est pas assuré que le pourcentage atteint lors d'un rebalancement soit maintenu inchangé jusqu'au suivant en raison des mouvements de prix relatifs qui modifient passivement les poids relatifs des titres en portefeuille et par conséquent l'intensité moyenne carbone pondérée.
- Il est également possible que cet objectif ne soit pas atteint, lors d'un rebalancement, si son atteinte risquait d'avoir un effet excessif sur le profil de performance.

Si cet objectif n'était répétitivement pas atteint, notamment en raison des progrès globalement réalisés par les sociétés de l'univers d'investissement, il serait modifié et les porteurs en seraient informés

Risque de durabilité : le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du Fonds intègre des critères extra-financiers notamment afin de réduire l'impact potentiel du Risque de Transition Énergétique en matière de durabilité.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans le prospectus de l'OPCVM.

➤ **Garantie ou protection** Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs souhaitant être exposés globalement aux actions européennes et sont capables de supporter les risques liés à une telle exposition.

- Les Parts F sont plus particulièrement destinées aux premiers souscripteurs. Elles sont ouvertes à la souscription jusqu'à ce que l'actif net total du FCP ait atteint le niveau de 100 millions d'euros et seront fermées à la souscription à de nouveaux investisseurs par la suite, tout en restant accessibles aux investisseurs qui en sont déjà porteurs.
- Les Parts I sont plus particulièrement destinées aux personnes morales.
- Les Parts P sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques.

Les parts de cet OPCVM ne peuvent être souscrites par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes :

- Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903)
- Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA.

Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds :

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée minimale de placement recommandée :

Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

➤ **Régime fiscal**

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions

Fonds est soumis au régime fiscal général applicable aux OPCVM.

Le Fonds, copropriété de valeurs mobilières, n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France et n'est pas considéré comme résident fiscal français au sens du droit interne français. Le régime fiscal applicable aux produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels répartis par le Fonds ou liés à la détention de parts de ce Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Ces dispositions fiscales peuvent varier selon la juridiction de résidence fiscale du porteur et celle(s) des transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds. Si le porteur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseil fiscal.

Les produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels liés aux transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds et/ou à la détention de parts du Fonds sont susceptibles d'être soumis à des retenues et/ou prélèvements à la source dans les différentes juridictions concernées. En revanche, ces produits, rémunérations et/ou plus-values éventuelles ne sont soumis à aucune retenue à la source supplémentaire en France du seul fait de leur répartition par le Fonds.

Il est conseillé au porteur, s'il a une interrogation sur sa situation fiscale, de se renseigner auprès de son conseiller.

➤ **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Résultat net : Parts F, I & P : Capitalisation et/ou distribution

Plus-values nettes réalisées : Parts F, I & P : Capitalisation et/ou distribution

Informations relatives à la gestion financière

Introduction

Présentation des performances de Betamax Europe **SmartforClimate (SfC)** :

	2019	2020	2021	2022	2023	Performance 5 ans (non annualisée)
Betamax Europe SfC Part F	26,79%	-4,73%	28,87%	-11,15%	9,57%	52,15%
Betamax Europe SfC Part I	26,60%	-4,88%	28,64%	-11,38%	9,41%	50,79%
Betamax Europe SfC Part P	26,60%	-5,08%	28,36%	-12,01%	8,59%	47,96%
Catégorie Morningstar (EAA Fund Europe Large Cap Blend)	24,51%	-0,91%	22,99%	-13,14%	14,05%	51,01%
Indice de référence	26,05%	-3,32%	25,13%	-9,49%	15,83%	60,53%

En 2023, dans un environnement marqué par les anticipations d'inflation et des politiques monétaires, les indices actions européens et internationaux ont récupéré leurs pertes de 2022. La performance de Betamax Europe **SmartforClimate** a été positive. Le fonds affiche un gain significatif mais sous-performe son indice de référence (le MSCI Europe - dividendes nets réinvestis) et sa catégorie Morningstar. Le FCP a enregistré des performances de +9,41% pour la part I, de +8,59% pour la part P et +9,57% pour les parts F, nettes de frais. Cette performance est inférieure à celle de son indice de référence, qui s'établit à +15,83%. La volatilité réalisée sur l'année est inférieure à celle de l'indice à 9,8% contre 11,1%.

1. Scénario économique

Durant tout l'exercice 2023, les anticipations d'inflation ont soufflé le chaud et le froid, pour finir par reculer au 4ème trimestre, avec même des espoirs d'assouplissement rapide des politiques monétaires, à tort ou à raison.

La croissance économique, quant à elle, est demeurée correcte aux Etats-Unis et, bien qu'incertaine, n'a pas craqué en Europe. Les entreprises ont affiché des résultats solides.

Evolution des marchés en 2023

Après une année 2022 dans le rouge aussi bien pour les actions que pour les obligations, 2023 a été marquée par un recul des inquiétudes, non sans hésitations, ce qui a permis aux principales classes d'actifs de bien performer.

Les principaux marchés actions des pays développés ont récupéré leurs pertes de 2022, même si de nettes divergences apparaissent en fonction des zones géographiques, des types de capitalisations boursières et des thématiques sectorielles :

- Les grands indices de référence des pays développés sont clairement dans le vert sur la période 2022-2023.
- Le NASDAQ marque un rebond très élevé, porté notamment par la thématique de l'intelligence artificielle.
- Les indices de small caps, en Europe et aux Etats-Unis, restent dans le rouge, comme l'immobilier coté européen.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

- Les marchés émergents demeurent mal orientés.

	Euro Stoxx NR	MSCI EMU Small Caps NR	EPRA	S&P 500 NR	NASDAQ NR	Russell 2000	Nikkei NR	MSCI Emerging Markets NR
2022	-12,3%	-17,1%	-38,8%	-18,1%	-32,6%	-21,6%	-7,8%	-20,1%
Janvier	9,3%	9,5%	8,8%	6,3%	10,7%	9,7%	4,7%	7,9%
Février	1,9%	2,9%	-1,2%	-2,4%	-0,4%	-1,8%	0,5%	-6,5%
Mars	0,4%	-4,0%	-12,0%	3,7%	9,5%	-5,0%	2,9%	3,0%
Avril	1,4%	0,7%	5,1%	1,6%	0,5%	-1,9%	2,9%	-1,1%
Mai	-2,5%	-2,8%	-8,1%	0,4%	7,7%	-1,1%	7,0%	-1,7%
Juin	3,8%	2,7%	-1,7%	6,6%	6,5%	7,9%	7,6%	3,8%
Juillet	2,0%	3,0%	8,8%	3,2%	3,8%	6,1%	0,0%	6,2%
Août	-3,1%	-2,1%	-1,1%	-1,6%	-1,5%	-5,2%	-1,6%	-6,2%
Septembre	-3,1%	-4,0%	-3,7%	-4,8%	-5,0%	-6,0%	-1,8%	-2,6%
Octobre	-3,3%	-4,7%	-3,5%	-2,1%	-2,0%	-6,9%	-3,1%	-3,9%
Novembre	8,0%	8,3%	13,6%	9,1%	10,8%	8,8%	8,5%	8,0%
Décembre	3,2%	5,0%	10,5%	4,5%	5,5%	12,1%	0,1%	3,9%
2023	18,5%	14,0%	12,6%	26,3%	54,7%	15,1%	30,4%	9,8%
2022-2023	4,0%	-5,5%	-31,2%	3,4%	4,3%	-9,7%	20,3%	-12,2%

Sources : Bloomberg, au 30/12/2023, indices SXXT, M7EMSC, EPRA, SPXT, XNDXNNR, RTY, NKYNT, NDUEEGF

Par ailleurs, 2022 et 2023 ont été des mauvaises années pour les stratégies ESG et notamment pour les stratégies à focus environnemental à cause de la crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine.

Toutefois, la fin 2023 a permis aux indices dits de transition, Climate Transition Benchmark et Paris Aligned Benchmark (liés aux Accords de Paris), d'afficher des performances correctes, surtout à la faveur d'un retour en grâce du facteur « Croissance ».

En effet, en 2023, les marchés actions ont été très porteurs avec un MSCI USA (\$) à +26,5% et MSCI Europe (€) à +15,8%.

- Les valeurs de croissance après une année 2022 compliquée, ont fortement rebondi aux US comme en atteste le MSCI USA Growth (\$) +46,5%, mais sont relativement proches en Europe avec un MSCI Europe Growth (€) à +16,1%.
- Au contraire les valeurs « value » sont très en retard aux US (MSCI USA Value (\$) à +8,4%) et proche de l'indice en Europe (MSCI Europe Value (€) +15,6%).
- Cependant, il est à noter que les valeurs « value » sont plus exposées aux enjeux climatiques avec des traces carbone bien plus élevées (ex : automobile et énergie), et sont donc généralement fortement sous-exposées et/ou exclues des portefeuilles, créant ainsi un biais croissance plus ou moins marqué dans les stratégies bas-carbone.
- Après une année 2023 où la température mondiale fut la plus élevée depuis 1850 et qui nous force encore davantage à accélérer la transition écologique, comment se sont comportées les différentes stratégies pouvant accompagner la transition écologique ?

Nous analysons quatre types de stratégies :

- Les indices Climate Transition Benchmark¹ (CTB) visant une réduction de l'empreinte carbone de 30%.
- Les indices Paris Aligned Benchmark² (PAB) visant une réduction de l'empreinte carbone de 50%.
- Nos stratégies **SmartforClimate** favorisant les entreprises en transition et visant une réduction de l'empreinte carbone de 30% avec une méthodologie labellisée ISR.
- Les stratégies dites « dark green » axées principalement sur des acteurs proposant des solutions à la transition écologique.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Performances 2023 (30/12/22-29/12/23)		USA (\$)	Europe (€)
Indice de marché ²	MSCI	26,49%	15,83%
	CTB ³	33,06%	16,16%
PAB ⁴	S&P Net Zero 2050 Climate Transition ESG	28,56%	17,25%
	MSCI ESG Paris <u>Aligned</u>	28,68%	17,53%
SfC ⁵	S&P Net Zero 2050 Paris- <u>Aligned</u> Transition ESG	29,62%	19,16%
	Fideas SmartforClimate ISR	24,64%	15,71%
Dark Green ⁶	<u>iClima Global Decarbonisation Enablers</u> (\$)	4,25%	
	S&P Global Clean Energy (\$)	-20,36%	
	RENIXX (\$)	-16,41%	
	Catégorie <u>MorningStar Ecology Sector</u> (\$)	10,65%	

Sources : Bloomberg et Fideas Capital. Calculs : Fideas Capital ; détails dans la note 3

En 2023, les indices CTB/PAB de MSCI et de S&P surperforment les indices de marché en moyenne de 2,76% aux US et +1,46% en Europe, bien aidés par leur biais croissance aux US (ex : +5% de surexposition sur le secteur IT qui affiche une performance de +54%). Ce biais croissance n'est pas ou peu présent sur la stratégie Fideas SmartforClimate qui se focalise plus sur les entreprises en transition que sur des traces carbone faibles, sous-performant donc aux US l'indice de marché de -1,46% et faisant jeu égal en Europe -0,10%. Quant aux indices « dark green », les performances sont très loin du marché et même négatives dues principalement à des performances catastrophiques des énergéticiens verts (ex : Orsted -41%), avec un S&P Global Clean Energy à -20,36% et un iClima Global Decarbonisation Enablers à +4,25%. Enfin, la catégorie MorningStar Ecology Sector⁷ qui regroupe tous les fonds actions ayant au cœur du processus de gestion la thématique de la transition climatique affiche elle aussi un retard non négligeable par rapport aux indices de marché.

Les rendements d'Etat longs, qui s'étaient fortement tendus en 2022, puis à nouveau en cours d'année, se sont stabilisés et ont même légèrement baissé sur l'année. Les spreads des obligations privées ont récupéré leurs pertes de 2022 mais les indices sont toujours négativement impactés par la hausse des taux.

² MSCI USA (M1US Index) et MSCI Europe (M7EU Index)

³ MSCI ESG Climate Transition (Index), S&P Net Zero 2050 Climate Transition ESG (SP50CTUN Index, SPEUCTEN Index)

⁴ MSCI ESG Paris Aligned (MXUSCLPA Index et MXMXUSECTB Index et MXEUECTB ERCLNE Index), S&P Net Zero 2050 Paris-Aligned Transition ESG (SP50PAUN Index, SPEUPAEN Index)

⁵ Indices par capitalisations réalloués via notre méthodologie propriétaire **SmartforClimate**

⁶ GLCLIMUN Index, SPGTCLNT Index et RENIXX Index

⁷ Morningstar Ecology Sector : catégorie très hétérogène pouvant aller du « dark green » à des stratégies plus transversale comme les CTB/PAB

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

	Souverains euros	Corporate BBB euros	Sub. Fin. Euro datées	Corp BB euro	Corp B euro
2022	-18,2%	-14,5%	-12,5%	-11,2%	-11,7%
Janvier	2,1%	2,3%	2,2%	2,8%	3,5%
Février	-2,3%	-1,3%	-1,3%	-0,4%	0,1%
Mars	2,3%	0,8%	0,2%	0,0%	-0,2%
Avril	0,0%	0,8%	0,5%	0,6%	0,4%
Mai	0,4%	0,2%	0,5%	0,5%	0,9%
Juin	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,5%	0,7%
Juillet	-0,1%	1,1%	1,4%	1,3%	1,1%
Août	0,3%	0,1%	0,2%	-0,1%	1,0%
Septembre	-2,7%	-0,7%	-0,5%	-0,1%	0,5%
Octobre	0,4%	0,4%	0,5%	-0,1%	-0,5%
Novembre	3,0%	2,3%	2,4%	2,7%	3,5%
Décembre	3,7%	2,8%	2,8%	2,8%	3,2%
2023	6,8%	8,8%	9,1%	11,0%	15,0%
2022-2023	-12,7%	-7,0%	-4,5%	-1,5%	1,5%

Sources : Bloomberg au 30/12/2023, indices EZAS, ER40, EBSL, HE10, HE20, EURUSD, CL1

- La performance des indices d'obligations d'Etat sur 2022-23 demeure nettement négative.
- Les obligations des entreprises investment grade, sensibles aux taux, demeurent dans le rouge sur la période 2022-2023.
- Au sein du haut rendement, la performance des obligations BB est légèrement négative sur les deux années, celle des B légèrement positive à la faveur d'une contribution des spreads plus élevée et une contribution des taux moins élevée. Dans les deux cas, la performance cumulée reste très inférieure à celle des coupons.

Enfin, le dollar s'est affaibli contre euro. Le pétrole, malgré la guerre entre Israël et le Hamas, est en net recul sur 2023.

	Euro dollar	Pétrole
2022	5,8%	6,7%
2023	-3,1%	-10,7%
2022-2023	2,9%	-4,7%

Sources : Bloomberg au 30/12/2023, EURUSD, CL1

2023 : l'année de la désinflation

La croissance économique a décéléré dans les pays développés. Elle est restée relativement dynamique aux Etats-Unis, bien qu'attendue en décélération progressive pour 2024-2025. En zone euro, la croissance est juste positive, avec une Allemagne en récession. Le Royaume-Uni demeure déprimé.

La croissance des pays émergents, qui demeure nettement supérieure à celle des pays développés, est également en décélération, notamment en Chine et en Amérique Latine. L'Inde demeure plus dynamique.

Croissance (moyenne en %)	2020	2021	2022	2023 p	2024 p	2025 p
Pays développés	-5,1	5,3	3,3	1,7	1,3	1,2
Etats-Unis	-2,8	5,9	1,9	2,5	2,0	1,5
Japon	-4,6	1,6	1,4	1,9	0,6	0,7
Zone euro	-6,5	5,2	3,9	0,5	0,4	1,0
Royaume-Uni	-11,0	7,5	4,3	0,3	0,3	0,1
Pays émergents	-1,7	6,6	3,5	4,1	3,8	3,6
Chine	2,2	8,1	3,0	5,2	4,9	4,0
Inde	-6,6	8,7	7,2	6,5	6,0	6,2
Brésil	-4,2	4,9	3,0	3,0	1,6	1,9
Mexique	-8,1	4,8	3,9	3,4	2,7	1,4
Global	-3,2	5,9	3,4	2,7	2,3	2,2

Source : JP Morgan, 04/02/2024

L'inflation totale a nettement décéléré en 2023 et poursuit sur la même tendance. L'inflation sous-jacente demeure toutefois plus résiliente.

Taux d'inflation (% /1an) *Objectif Banque Centrale	2020	2021	2022	2023 p	2024 p	2025 p
Etats-Unis						
<i>Inflation totale</i>	1,2	4,7	8,0	4,1	2,6	2,4
<i>Inflation hors énergie et alimentation</i>	1,7	3,6	6,1	4,8	3,1	2,6
Zone euro						
<i>Inflation totale</i>	0,3	2,6	8,4	5,4	2,2	1,7
<i>Inflation hors énergie et alimentation</i>	0,7	1,5	3,9	4,9	2,5	2,1

Source : JP Morgan, 04/02/2024

L'environnement macroéconomique permet d'entrevoir des baisses de taux de la part des banques centrales à partir de 2024. Elles sont attendues comme rapides par le marché, plus graduelles par les économistes.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

➤ Politique de gestion de l'OPCVM

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FCP

La gestion du FCP consiste en une allocation multi-indicielle sur des secteurs, pays ou facteurs du marché des actions européennes. L'équipe de gestion ne fait pas de sélection de valeurs, mais recherche sur des positions indiciaires une répartition des risques plus diversifiée que celle qu'apporterait un investissement indicieriel sur le MSCI Europe Net Return en Euros. Elle s'appuie, pour ce faire, sur les préconisations d'un calcul d'optimisation de la Variété de portefeuille. La Variété est mesurée comme le rapport de la moyenne pondérée des volatilités des actifs détenus, divisée par la volatilité du portefeuille lui-même. Les calculs portent naturellement sur des données passées. L'objectif est de détenir le portefeuille qui diversifie le mieux possible ses risques individuels, au sein de l'univers d'investissement.

De plus, le Fonds met en place, à chaque rebalancement, un processus de réallocation et de correction des pondérations du Portefeuille initial⁴ qui vise un abaissement de la sensibilité du fonds aux risques liés aux émissions de GES et aux stratégies carbone des sociétés. Il vise pour y aboutir un abaissement de 30% de la mesure algébrique d'intensité moyenne pondérée d'émissions de Gaz à Effet de Serre du fonds, par rapport au Portefeuille initial. La stratégie « carbone » se traduit, par des sur ou sous-pondérations des actifs en portefeuille en fonction de leur notation **SmartforClimate**.

PERFORMANCES DU FCP (part I) ET RISQUES

Valeur liquidative (EUR)		1 808,14 €						
		1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Création FCP	Début gestion 14/9/12
Performance nette	Betamax Europe	3,02%	9,41%	9,41%	25,93%	50,79%	80,81%	113,46%
	MSCI Europe NR	3,71%	15,83%	15,83%	31,29%	60,53%	93,93%	127,69%
	Catégorie Morningstar*	3,71%	14,04%	14,04%	22,32%	51,00%	75,24%	106,64%
Volatilité annualisée	Betamax Europe	NS	9,76%	9,76%	12,58%	15,77%	15,22%	14,84%
	MSCI Europe NR	NS	11,14%	11,14%	14,28%	17,30%	16,29%	15,85%
	Catégorie Morningstar*	NS	9,88%	9,88%	12,55%	14,92%	13,89%	13,47%
Ratio de Sharpe	Betamax Europe	NS	0,62	0,62	0,56	0,52	0,39	0,46
	MSCI Europe NR	NS	1,12	1,12	0,60	0,55	0,41	0,47
	Catégorie Morningstar*	NS	1,08	1,08	0,48	0,55	0,41	0,49
Max Drawdown	Betamax Europe	NS	-7,95%	-7,95%	-17,33%	-33,14%	-33,14%	-33,14%
	MSCI Europe NR	NS	-8,31%	-8,31%	-19,52%	-35,25%	-35,25%	-35,25%
	Catégorie Morningstar*	NS	-8,77%	-8,77%	-22,04%	-34,30%	-34,30%	-34,30%
Beta	Betamax Europe	NS	0,80	0,80	0,83	0,88	0,89	0,85
	Catégorie Morningstar*	NS	0,87	0,87	0,86	0,85	0,84	0,83
Tracking Error	Betamax Europe	NS	4,65%	4,65%	4,93%	4,71%	4,86%	6,77%
	Catégorie Morningstar*	NS	2,25%	2,25%	3,00%	3,67%	3,74%	3,74%

*Catégorie Morningstar : « EAA Fund Europe Large Cap Blend »

Les performances passées ne présument pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

● Performance Globale :

Pour l'exercice 2023, le FCP a enregistré des performances de +9,41% pour la part I, de +8,59% pour la part P et +9,57% pour les parts F, nettes de frais. Cette performance est inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) qui s'établit à +15,83%. La volatilité réalisée sur l'année est inférieure à celle de l'indice à 9,8% contre 11,1%.

⁴ Portefeuille initial : stratégie financière sans la méthodologie de réallocation carbone **SmartforClimate**

- **Analyse Sectorielle :**

Le fonds a bénéficié d'une surpondération dans le secteur des Technologies, notamment dans les paniers Logiciels et Semiconducteurs. Mais Il a souffert de sa surpondération dans les secteurs des Produits Alimentaires et Boissons, ainsi que de sa sous-exposition au secteur des Biens d'équipement.

- **Réallocation SmartForClimate :**

La réallocation SmartForClimate a eu un impact variable sur la performance du fonds tout au long de l'année, parfois positif et parfois négatif, mais globalement négatif sur l'année (-40bps).

Les principaux risques auxquels est exposé le FCP sont détaillés dans son prospectus. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé (KIID PRIIPS) et des prospectus des fonds que nous tenons à votre disposition :

- Soit sur notre site internet www.fideas.fr.
- Soit au siège social au 9 rue du Château d'Eau, 75010 Paris.

Pour toutes questions vous pouvez contacter notre standard au 01.78.09.19.89 ou poser votre question par courriel à contact@fideas.fr

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

EVOLUTION TRIMESTRIELLES DES ALLOCATIONS PAR SECTEURS

	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023	Δ*
Energy	17,7%	15,8%	17,2%	17,3%	17,3%	→
Pharmaceuticals, Biotechnology	19,6%	19,8%	18,7%	17,8%	17,1%	↓
Food & Beverage	11,1%	13,1%	16,7%	15,9%	15,7%	↑
Telecommunication Services	11,4%	9,7%	11,5%	11,3%	11,5%	→
Semiconductors & Semiconductor.	0,1%	5,8%	8,8%	8,5%	9,9%	↑
Transportation	0,2%	0,2%	1,5%	3,9%	6,7%	↑
Utilities	5,6%	0,0%	0,0%	1,9%	4,3%	↓
Software & Services	5,0%	4,8%	4,0%	4,0%	3,9%	↓
Household & Personal Products	7,0%	7,4%	3,0%	3,0%	3,0%	↓
Materials	2,0%	1,9%	1,9%	1,8%	1,9%	→
Banks	0,8%	0,8%	1,9%	2,5%	1,7%	↑
Insurance	1,8%	1,5%	1,5%	1,3%	1,2%	↓
Financial Services	1,2%	1,0%	1,2%	1,0%	1,1%	→
Capital Goods	1,5%	1,3%	1,6%	1,2%	1,1%	→
Media & Entertainment	0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,7%	↑
Commercial & Professional Serv.	7,3%	7,4%	1,9%	2,0%	0,6%	↓
Consumer Discretionary Distrib.	0,8%	2,8%	4,8%	3,0%	0,5%	→
Health Care Equipment & Servic.	2,4%	0,5%	0,7%	0,5%	0,5%	↓
Automobiles & Components	0,0%	5,2%	1,6%	1,8%	0,5%	→
Consumer Staples Distribution	2,6%	0,0%	0,3%	0,3%	0,3%	↓
Consumer Durables & Apparel	0,9%	0,9%	0,7%	0,4%	0,3%	↓
Technology Hardware & Equipment	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	→
Real Estate	0,7%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	↓
Consumer Services	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	→

Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

*Différence entre l'allocation du 29/12/2023 et du 30/12/2022

- **Renforcement de certains secteurs** : Le fonds a renforcé sa position dans des secteurs tels que les Semiconducteurs, les Transports et l'Alimentaire et boissons.
- **Réduction de l'exposition à certains secteurs** : Des secteurs tels que les Services Commerciaux et Professionnels, les Produits Domestiques et de Soins Personnel et les Pharmas et biotechnologiques ont subi des réductions significatives.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

EVOLUTION TRIMESTRIELLES DES ALLOCATIONS PAR PAYS

	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023	Δ*
UNITED KINGDOM	24,5%	22,8%	19,9%	20,1%	18,5%	↓
SWITZERLAND	27,0%	24,5%	24,1%	20,9%	18,5%	↓
NETHERLANDS	3,9%	8,0%	13,5%	12,9%	15,3%	↑
FRANCE	12,8%	12,2%	10,7%	11,3%	11,3%	↓
GERMANY	8,7%	11,7%	9,6%	10,6%	11,0%	↑
NORWAY	7,9%	7,4%	7,8%	7,9%	7,9%	→
DENMARK	3,5%	3,8%	4,2%	5,1%	5,9%	↑
SPAIN	4,3%	3,1%	4,1%	4,2%	3,9%	→
ITALY	2,5%	2,6%	2,0%	2,6%	2,6%	→
BELGIUM	1,0%	1,2%	1,4%	1,5%	1,4%	→
IRELAND	0,1%	0,2%	0,5%	0,7%	1,1%	↑
FINLAND	1,4%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	↓
SWEDEN	1,6%	1,3%	1,1%	1,0%	0,8%	↓
PORTUGAL	0,6%	0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	→
AUSTRIA	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	→

Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

*Différence entre l'allocation du 29/12/2023 et du 30/12/2022

- **Renforcement de certains pays** : Le fonds a renforcé sa position dans les Pays-Bas de manière significative et progressive. Il a par ailleurs augmenté ses expositions au Danemark et à l'Allemagne.
- **Réduction de l'exposition à certains pays** : Le fonds a progressivement réduit ses expositions à la Suisse et au Royaume-Unis.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

CONTRIBUTIONS BRUTES PAR SECTEURS AUX PERFORMANCES BRUTES SUR L'ANNEE 2023⁵

	YTD	
	Contrib. absolues	Contrib. relatives
Software & Services	1,55%	0,76%
Semiconductors & Semiconductor.	1,41%	0,62%
Transportation	0,62%	0,15%
Banks	0,29%	0,13%
Media & Entertainment	0,14%	0,09%
Financial Services	0,18%	0,03%
Capital Goods	0,20%	0,02%
Technology Hardware & EquipmentT	0,02%	0,01%
Consumer Services	0,00%	0,00%
Insurance	0,20%	-0,01%
Consumer Staples Distribution	0,19%	-0,02%
Household & Personal Products	0,83%	-0,02%
Materials	0,24%	-0,03%
Consumer Durables & Apparel	0,04%	-0,04%
Real Estate	-0,01%	-0,07%
Health Care Equipment & Serv.	0,12%	-0,08%
Consumer Discretionary Distrib.	0,11%	-0,08%
Telecommunication Services	1,59%	-0,09%
Utilities	0,81%	-0,18%
Commercial & Professional Serv.	0,59%	-0,21%
Automobiles & Components	-0,13%	-0,27%
Energy	1,60%	-0,94%
Pharmaceuticals, Biotechnology	1,17%	-1,47%
Food & Beverage	-0,58%	-2,34%
Réallocation Smart for Climate	-0,40%	-0,40%
Total	10,79%	-4,41%

Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

- Les secteurs IT des Logiciels et des Semiconductors se démarquent avec des contributions positives significatives, apportant respectivement +1,55% et +1,41% aux performances globales et +0,76% et +,62% relativement, illustrant ainsi leur robustesse sur la période.
- En revanche, certains secteurs ont affiché des performances moins favorables, tels que l'Énergie, les Pharmas et Biotechnology, ou encore l'Alimentaire et Boisson enregistrant des contributions relatives négatives importantes de -0,94%, -1,47% et -2,34% respectivement.

⁵Somme des contributions brutes et relatives estimées hors frais, courtage et facteur croisé. Source : estimations Fideas Capital au 29 décembre 2023.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

CONTRIBUTIONS BRUTES PAR PAYS AUX PERFORMANCES BRUTES SUR L'ANNEE 2023⁶

	YTD	
	Contrib. absolues	Contrib. relatives
NETHERLANDS	1,98%	0,51%
DENMARK	1,11%	0,38%
ITALY	0,67%	0,20%
SPAIN	0,84%	0,13%
GERMANY	1,71%	0,10%
IRELAND	0,13%	0,04%
PORTUGAL	0,07%	-0,01%
AUSTRIA	-0,01%	-0,05%
SWEDEN	0,09%	-0,09%
BELGIUM	0,04%	-0,14%
FINLAND	-0,20%	-0,34%
FRANCE	1,32%	-0,55%
NORWAY	0,57%	-0,62%
UNITED KINGDOM	1,81%	-1,53%
SWITZERLAND	1,07%	-2,06%
Réallocation Smartfor Climate	-0,40%	-0,40%
Total	10,79%	-4,41%

Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

- Les Pays-Bas et l'Allemagne se démarquent avec des contributions absolues significatives de +1,98% et +1,71% respectivement.
- D'autres pays comme le Danemark et l'Italie ont également contribué de manière notable, apportant respectivement +1,11% et 0,67% aux performances globales du portefeuille.
- Cependant, des contributions négatives ont été observées dans plusieurs pays, avec le Royaume-Uni et la Suisse affichant des contributions négatives relatives les plus importantes de -1,53% et -2,06% respectivement.

Sur l'année 2023, notre méthodologie de réallocation **Smartfor Climate** a une contribution négative à la performance de -40 bps. Notamment en lien avec le rally de début d'année des sociétés les plus mal en termes de transition climatique (Shell Plc, Eni S.p.A, Bayer AG, etc.).

⁶Somme des contributions brutes et relatives estimées hors frais, courtage et facteur croisé. Source : estimations Fideas Capital au 30 décembre 2022.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

REALLOCATION *SmartforClimate* : EVOLUTION DE L'IMPACT SUR LES EXPOSITIONS VIS-A-VIS DU PORTEFEUILLE INITIAL

Le Fonds met en place, à chaque rebalancement, un processus de réallocation et de correction des pondérations du portefeuille initial (sans réallocation *SmartforClimate*) qui vise un abaissement de la sensibilité du fonds aux risques liés aux émissions de GES et aux stratégies carbone des sociétés. Cette réallocation possède un impact direct sur les allocations sectorielles et plus modéré sur les expositions aux différents pays, que nous rapportons ci-dessous.

EVOLUTION DE L'IMPACT SECTORIEL

	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
Utilities	4,7%	0,0%	0,0%	4,1%	5,1%
Transportation	0,0%	0,0%	1,5%	1,5%	1,5%
Food & Beverage	1,5%	2,0%	1,8%	1,3%	1,1%
Semiconductors & Semiconductor.	0,0%	2,4%	0,5%	0,4%	0,9%
Banks	0,4%	1,1%	0,1%	0,5%	0,8%
Insurance	0,5%	0,1%	0,6%	0,4%	0,5%
Automobiles & Components	0,0%	-1,3%	1,6%	1,0%	0,3%
Commercial & Professional Serv.	-0,5%	0,3%	0,1%	0,2%	0,3%
Software & Services	0,8%	1,4%	0,9%	0,8%	0,2%
Consumer Discretionary Distrib.	0,1%	1,4%	1,6%	1,0%	0,1%
Capital Goods	-0,5%	-0,7%	-0,5%	-0,2%	0,0%
Technology Hardware & Equipment	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Real Estate	0,5%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Consumer Durables & Apparel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Consumer Staples Distribution	-0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Materials	0,0%	0,7%	0,7%	0,2%	0,0%
Consumer Services	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Pharmaceuticals, Biotechnology	-0,1%	-1,2%	-1,9%	-0,5%	0,0%
Household & Personal Products	-1,0%	-3,9%	0,2%	-0,1%	-0,1%
Health Care Equipment & Servic.	-1,1%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,3%
Telecommunication Services	1,8%	1,0%	-0,7%	-0,9%	-0,3%
Financial Services	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,5%	-0,5%
Media & Entertainment	0,0%	-0,1%	-0,3%	-0,3%	-0,6%
Energy	-6,4%	-5,2%	-8,3%	-8,5%	-9,1%

Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

EVOLUTION DE L'IMPACT PAR PAYS

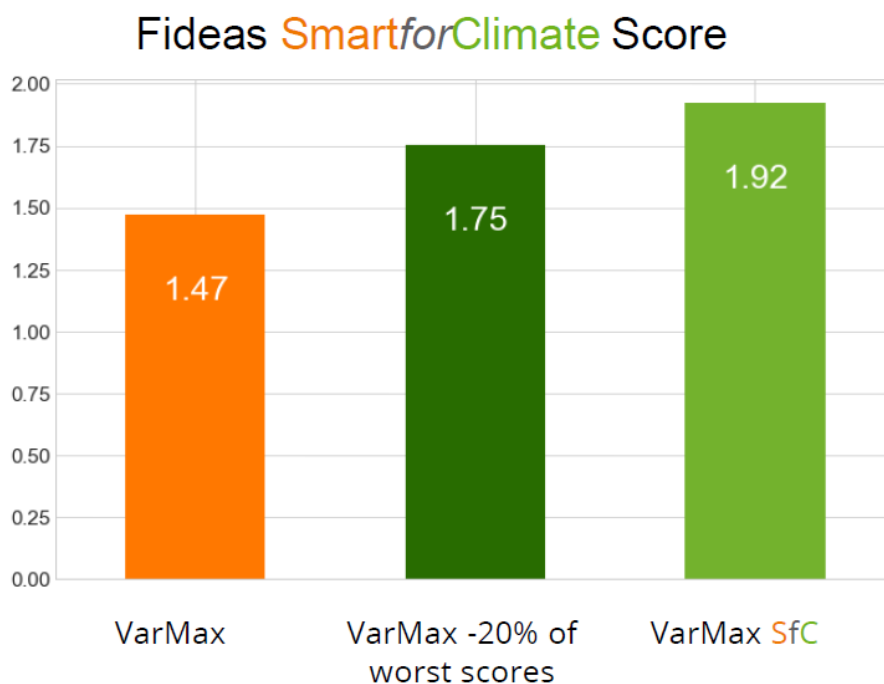
	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023
FRANCE	0,1%	-0,3%	1,1%	1,8%	1,8%
PORTUGAL	1,4%	0,0%	-0,1%	1,5%	1,7%
DENMARK	0,1%	-0,4%	-0,1%	0,4%	0,7%
NETHERLANDS	1,0%	1,9%	2,3%	1,3%	0,7%
SPAIN	-0,1%	-0,4%	-0,7%	-0,1%	0,3%
FINLAND	0,2%	0,6%	0,3%	0,1%	0,2%
IRELAND	-0,1%	-0,1%	-0,3%	0,1%	0,1%
SWEDEN	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUSTRIA	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
NORWAY	0,0%	0,9%	0,0%	-0,1%	-0,3%
GERMANY	0,5%	0,0%	1,0%	0,8%	-0,5%
BELGIUM	-0,1%	-0,4%	-0,6%	-0,4%	-0,5%
ITALY	-0,5%	-1,9%	-1,4%	-1,0%	-0,9%
SWITZERLAND	-1,7%	-0,7%	-1,1%	-1,3%	-1,0%
UNITED KINGDOM	-0,7%	-1,8%	-2,9%	-2,6%	-2,2%

Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

L'impact de la réallocation **SmartforClimate** au cours de 2023 est majoritairement sectoriel et se traduit par une réduction significative de l'exposition aux énergies fossiles et une augmentation de l'exposition aux *Utilities*, favorisant ainsi les énergéticiens renouvelables.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

	Mean	Reduction
VarMax SfC	338	
VarMax	660	-49%
⁷ Benchmark	483	-30%



8

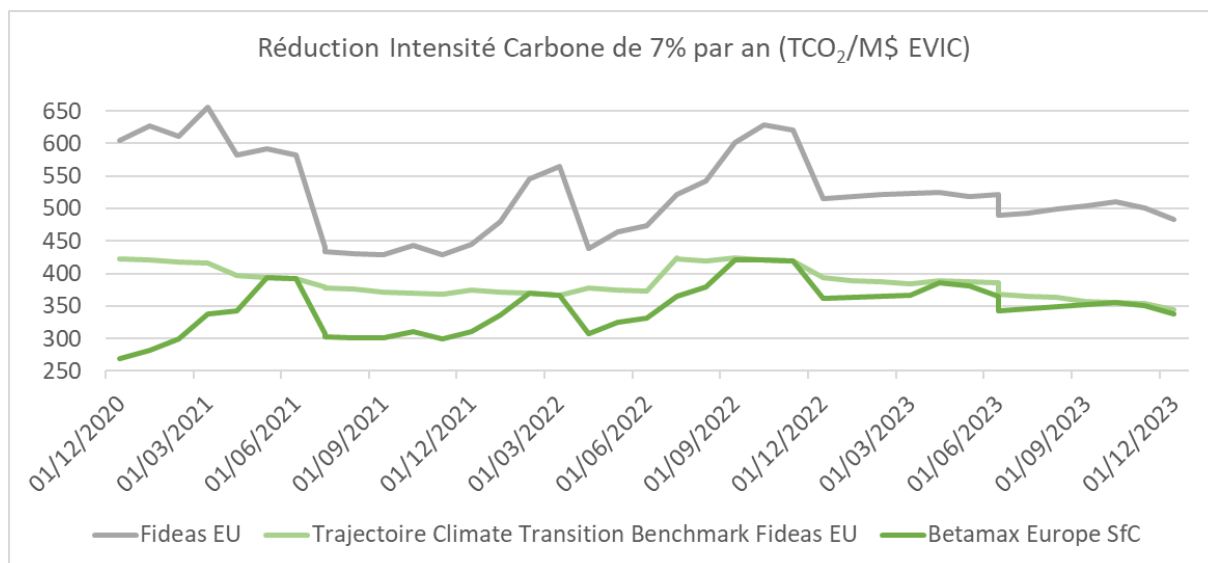
Source : estimations Fideas Capital, données au 29 décembre 2023

De plus, le fonds réduit sa trace carbone de 7% par an après neutralisation, dans le calcul de l'évolution générale des valeurs d'entreprise (point de référence empreinte carbone de l'indice de référence en décembre 2020) conformément à la trajectoire du scénario 1,5 °C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

⁷ Intensité Carbone : Scopes 1, 2, 3 amont et aval en TCO₂ équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet

⁸ Score SmartforClimate ISR : Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE



➤ Perspectives 2024

Scénario 2024 : une visibilité limitée sur l'environnement macro-économique et sur les classes d'actifs

Malgré les données macro-économiques positives publiées fin 2023 et la performance des marchés, l'incertitude demeure sur bien des plans : l'inflation va-t-elle bien rentrer dans son lit et comment les banques centrales vont réagir ? La croissance et l'emploi vont-ils tenir ou lâcher ? Les marges des entreprises vont-elles s'éroder doucement ou plus nettement ? Quid des crises géopolitiques et des élections, à commencer par les élections présidentielles américaines ?

Dans cet environnement, nous avons quelques convictions simples :

1. Première idée, il convient de bien diversifier les portefeuilles. Les modèles propriétaires de Fideas Capital de Variété Maximale sont de ce point de vue des instruments appropriés pour faire évoluer les portefeuilles.
2. A l'instar de 2023, 2024 pourrait être scandée par des phases volatiles sur l'ensemble des classes d'actifs, d'où l'idée de pouvoir être mobile, flexible, opportuniste.
3. Si les taux courts ont sans doute atteint leurs points hauts en Europe et aux Etats-Unis, les niveaux de taux longs sont redescendus trop rapidement et demeurent vulnérables à une inflation qui baisserait moins vite que prévu, à des banques centrales moins accommodantes qu'anticipé, à une dégradation des notations des pays. Ils pourraient toutefois terminer l'année sur des niveaux plus bas en Europe si un scénario de récession se renforçait et que l'inflation demeurerait sur une pente descendante.
4. Les obligations d'entreprise présentent des rendements attractifs sur les maturités courtes à moyenne, et assez peu de risque. Elles permettent d'avoir des positions d'attente rentables. Le fonds CreditMax Euro **SmartforClimate** permet de concrétiser cette idée.
5. Au sein des obligations d'entreprise, nous préférons les dettes subordonnées des entreprises solides (financières et non-financières) aux obligations émises par des entreprises aux notations basses (B et CCC), plus vulnérables à une hausse des coûts de financement et à un retournement de cycle.
6. Après 2 ans de purgatoire, les actions des *small caps* européennes montrent des niveaux de valorisation attractifs en absolu et en relatif aussi bien par rapport aux *large caps* qu'au non coté.
7. Certaines thématiques, notamment liées à la technologie, sont des incontournables, en reconnaissant que les actions liées à ces thématiques sont chères et qu'il serait hasardeux de prédire des performances à horizon 1 an.
8. Les marchés émergents demeurent marqués par des incertitudes élevées liées au positionnement géopolitique de chacun et aux flux d'investisseurs étrangers en lien avec ces positionnements, ainsi qu'à des enjeux internes comme en Chine. Nous pensons que, au sein des marchés émergents, la sélectivité est de rigueur (pays, secteur, entreprise).

Dernier élément, nous appliquons toujours de manière transversale notre méthodologie SmartforClimate qui permet de prendre en compte la transition énergétique des entreprises, et ainsi d'abaisser les risques des portefeuilles.

Informations relatives aux instruments et à la gestion efficace du portefeuille

► Risque Global et effet de levier

Au 29 décembre 2023 la mesure du risque global réalisée par la méthode de l'engagement représente 23.75% de l'actif net.

La somme des expositions issues des IFT en valeur absolue est de : 46.76%

Le montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement est de : 23.75%

Le levier est calculé de la façon suivante :

Levier engagement : Somme des expositions issues des IFT en tenant compte des compensations.

► Instruments financiers dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers à terme ferme (IFT), négociés sur les marchés réglementés et/ou de gré à gré de pays membres de l'OCDE. Ces instruments sont essentiellement des contrats d'échange de performance. Ils permettent au FCP d'obtenir son exposition à son allocation cible, sous forme d'exposition à des paniers d'actions sectorielles ou de pays.

Au 29/12/2023, l'actif du fonds comporte des positions en instruments financiers dérivés et notamment :

- des positions longues via des Swaps (Total Return Swaps) sur indices actions internationales ;
- des positions courtes via des Swaps sur actions européennes.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés au 29/12/2023 :

- Change à terme: 0 €
- Futures: 0 €
- Options: 0 €
- Swaps: 32 809 994,74 €

Le montant de garanties financières reçues par l'OPCVM a varié en fonction de la valeur des dérivés conclus avec les contreparties : plus le risque de contrepartie est élevé, plus le montant de garanties financières reçues augmente. Ces garanties ne sont constituées que d'espèces.

► Instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Au 29 décembre 2023, le FCP ne détenait pas des parts des OPC gérés par Fideas Capital ou une société liée.

► Opérations temporaires

L'OPCVM n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des opérations temporaires de prêts ou emprunts de titres, de prises et de mises en pension.

► Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge.

Le fonds a eu recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS).

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Total Return Swap
Montant	32 968 643,89
% de l'actif net total	46,99

- Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Total Return Swap
Nom	JP Morgan
Montant	32 968 643,89
Domicile	Germany

Type et qualité de la garantie	Total Return Swap
Liquidités	X
Instruments de dette	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Actions	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Parts de fonds	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Monnaie de la garantie	
EURO	X
Pays de l'émetteur de la garantie	
GERMANY	X

- Règlement et compensation des contrats :

	Total Return Swap
Contrepartie centrale	
Bilatéral	X
Trois parties	

- Echéances des TRS et des garanties

	Total Return Swap
Moins d'1 jour	
1 jour à 1 semaine	
1 semaine à 1 mois	
1 à 3 mois	
3 mois à 1 an	X
Plus d'1 an	
Ouvertes	

Evènements intervenus

➤ Evènements intervenus au cours de l'exercice clos au 29/12/2023

- Création du KID (*Document d'information clé*) pour chaque part de l'OPCVM au 01/01/2023.
- Création de l'Annexe « SFDR » intégrée au prospectus au 01/01/2023.
- Abaissement des droits d'entrée maximum (Parts I & F : 0% ; Parts I : 1% Maximum).

- Mise en place des « Frais de fonctionnement et autres services » au 11/02/2023.
- Prise en compte des PAI (Principales incidences négatives) dans la gestion extra-financière de l'OPCVM.
- Intégration dans l'Annexe « SFDR » de l'information relative aux investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE au 10/09/2023.

➤ Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice clos au 29/12/2023

- Mise à jour du KID (*Document d'information clé*) pour chaque part de l'OPCVM au 01/01/2024.
- Renforcement de notre politique d'exclusion du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles.
 - **Politique charbon :**
 - Développent des projets en charbon thermique (nouvelles mines, centrales à charbon, expansion d'infrastructures).
 - Sont fortement exposées au charbon (part du charbon dans le chiffre d'affaires ou le mix énergétique), dans leur chiffre d'affaires et, pour les producteurs d'électricité, par la part de l'électricité produite à partir du charbon (mix énergétique). Les entreprises dépassant le seuil de 10% sont exclues d'ici le 31 décembre 2023. Ce taux sera ensuite abaissé à 5% à effet du 31 décembre 2024, en cohérence avec une sortie totale du charbon d'ici 2030. Le financement de l'émetteur par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé.
 - Sont fortement exposées au charbon sur des critères absolus : les entreprises dont la production de charbon thermique est supérieure à 10 millions de tonnes ou dont la capacité électrique est de plus 5 GW provenant du charbon thermique, sont exclues de tout nouvel investissement d'ici le 31 décembre 2023. Le financement de l'émetteur par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé.
 - **Politique pétrole activités non-conventionnelles** (étant défini comme Pétrole et gaz de fracturation hydraulique/schiste ; Sables bitumineux ; Eaux ultra-profondes ; Pétrole et gaz de l'Arctique ; Méthane de charbon (de houille) ; Pétrole extra lourd) – dispositions prenant effet le 31/12/2023.
 - Si l'une des activités non conventionnelles représente plus de 25% de la production d'un émetteur, celui-ci est exclu de tout nouvel investissement taux et actions. Le financement de l'émetteur par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé ;
 - Si le cumul des activités non conventionnelles représente plus de 25% de la production d'un émetteur et sous réserve qu'il ne dépasse pas 30%, l'émetteur est exclu de tout nouvel investissement en taux mais reste autorisé en actions. Si le cumul dépasse 30%, l'émetteur est exclu de tout nouvel investissement taux et actions. Le financement de l'émetteur par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé dans tous les cas ;
 - L'arrêt du financement des hydrocarbures non conventionnels et du financement des acteurs développant de nouveaux champs pétroliers ou gaziers est visé à l'horizon de 2030.

Pour déterminer ces analyses des critères extra-financiers et ces mises sous surveillance ou exclusions, la Société de Gestion s'appuie notamment, sur des données et informations fournies par l'organisation Urgewald, Trucost et Sustainalytics, sur les listes publiées par le fonds souverain du Royaume de Norvège ainsi que sur ses propres analyses. Elle suivra la résolution des controverses, pour déterminer si une exclusion doit être mise en place ou, inversement, si la mise sous surveillance peut être levée.

Informations réglementaires

➤ Politique de sélection des intermédiaires

➤ Sélection des intermédiaires financiers

La Société sélectionne sur proposition des analystes gérants un nombre limité d'intermédiaires habilités, dont la liste est décidée et peut être modifiée par le Comité de sélection des intermédiaires, et est régulièrement mise à jour.

Il convient de rappeler que le choix des intermédiaires s'effectue de manière indépendante dans l'intérêt des porteurs. En vertu du Règlement Général de l'AMF, une procédure de choix des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, de la recherche ou du traitement administratif des opérations est mise en place.

La Société a décidé de privilégier les critères suivants :

- Le coût de l'intermédiation
- La capacité à trouver des titres sur le marché secondaire et à trouver la liquidité
- La qualité de l'exécution des ordres
- La qualité des bases de données
- La qualité de service de l'interlocuteur
- La solvabilité de l'intermédiaire
- Le traitement administratif des opérations

Les critères retenus font l'objet d'une pondération équivalente. L'examen des critères peut amener à qualifier un intermédiaire différemment selon la taille et la nature des ordres transmis.

La sélection d'un intermédiaire/contrepartie suppose revue et validation des contrats régissant les relations avec lui (ISDA et autres).

Les relations avec les intermédiaires sont suivies dans leur efficacité opérationnelle et sont révisées soit pour ces raisons soit parce que leur solvabilité évoluerait. Un « journal » est tenu à jour à cet effet.

➤ Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, FIDEAS CAPITAL tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

➤ Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de FIDEAS CAPITAL

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles FIDEAS CAPITAL a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

➤ **Politique d'exercice des droits de vote**

Le FCP détient en portefeuille des titres, actions européennes essentiellement, dont il peut être le bénéficiaire économique. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP aux dates de référence de convocation des Assemblées d'Actionnaires sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Les droits de vote s'exercent sur les actions françaises, européennes et le cas échéant, internationales.

Par la nature de sa gestion assistée par un modèle, la société est exposée à un très grand nombre de valeurs différentes sans disposer d'une position significative et influente permettant de justifier un exercice systématique des droits des votes attachés qui serait très coûteuse pour les porteurs.

Aussi, Fideas Capital souhaite concentrer son attention sur les 15 sociétés représentant nos plus importantes sous-, ou surexpositions à l'échelle de la société de gestion, où la probabilité est la plus forte que nous ayons à combattre les principaux impacts négatifs des entreprises en portefeuille ou à soutenir des résolutions concernant le climat, la durabilité, la RSE et la gouvernance. La relation avec les PRI, le CDP et Climate Action 100+ permet d'identifier d'autres occasions de vote "utile". Sans préjudice de l'analyse effectuée par le Société de gestion, les recommandations de l'AFG et ISS ont vocation à devenir plus pertinentes sur les impacts négatifs à intégrer dans les orientations de la Société.

Le champ précité de la politique de vote constitue un minimum. La Société de gestion peut à la discrétion des dirigeants élargir le champ de ses votes.

Par ailleurs, la société s'engage systématiquement auprès des sociétés analysées dans ce cadre en fonction de leur notation carbone (ajustée de la prise en compte des autres notation ESG) en communiquant par courrier avec celles qui ont été significativement surpondérées en raison de leur notation favorable, ou réduites ou exclues pour la raison inverse.

Quand ses fonds détiennent des actions sans être exposés à leur performance et sans en être le bénéficiaire économique (cas des actions reçues à titre de collatéral ou dans le cadre de contrats d'échange de performances), la société de gestion s'abstient de voter aux Assemblées Générales.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion (<http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php>), conformément à l'art. 321-132 du Règlement Général de l'AMF.

Les rapports de vote et d'engagement pour l'année écoulée sont disponibles sur le site internet *fideas.fr*

➤ Critères ESG

Fideas Capital prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de sa politique d'investissement, plus particulièrement dans sa gestion d'actions et avec une priorité affirmée donnée aux questions relatives au réchauffement climatique.

Plus d'informations concernant ces engagements sont disponibles sur le site internet de Fideas Capital : Code de Transparence sur la page dédiée « *Smart For Climate* » du site www.fideas.fr.

➤ Retenues fiscales à la source

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a recours à un prestataire externe en vue de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement de ces retenues sont estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales des pays concernés, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en termes de délais.

➤ Politique de rémunération de FIDEAS CAPITAL

1. Politique de rémunération

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds est considérée comme moyenne et/ou encadrée. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

Fideas Capital veille à ne pas verser de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui permettent de contourner les dispositions réglementaires.

La partie fixe de la rémunération rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes et de l'historique des relations internes à l'entreprise. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La partie fixe et la partie variable de la rémunération sont traitées de manière distincte.

Le principe de proportionnalité est appliqué, pour la population des preneurs de risques définis, à la détermination et au processus de paiement de la rémunération variable.

Dans ce cadre, Fideas Capital, en raison de sa taille et de son engagement à ne pas verser de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts aux preneurs de risques, verse ses rémunérations variables sous forme de primes exceptionnelles ou bonus et a décidé de ne pas mettre en place un comité de rémunération.

2.L'assiette des éléments variables

La pratique d'une politique des rémunérations assise sur des objectifs chiffrés n'est ni appropriée, ni nécessaire.

La partie variable de la rémunération est versée par Fideas Capital à ses collaborateurs au regard de critères discrétionnaires et tient notamment compte des éléments suivants :

- niveau d'atteinte des objectifs qualitatifs fixés
- contribution à la recherche
- contribution à la politique de gestion
- capacité à présenter et promouvoir les process et politiques de gestion
- respect des règles établies par le RCCI (procédures de conformité et limites de risques)
- comportement managerial
- etc.

La partie variable tient compte aussi de la réglementation applicable aux sociétés de gestion de fonds d'investissement alternatif et des résultats effectivement réalisés par la société de gestion, la progression de ses encours et la performance globale de la société sont des critères déterminants dans la définition de l'enveloppe globale des rémunérations variables.

3.Rapport sur les commissions variables versées au cours de l'exercice

A la date de publication de ce rapport les rémunérations variables à verser en 2023 aux preneurs de risques ont pris la forme de primes et de distributions d'actions gratuites, fidélisant les salariés clefs, pour 72 468 € sur un total de 92 253 € de rémunérations variables.

Les rémunérations brutes (hors charges employeurs) fixes versées par la société de gestion se sont élevées en 2023 à 307 052€ pour les catégories du personnel, y compris la direction générale, qualifié de preneur de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques. Il n'y a pas de personnel spécifiquement affectable au fonds, dans le cadre d'un fonctionnement collégial de la gestion.

MODELE D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 9, PARAGRAPHERS 1 A

4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Betamax Europe Smart for Climate**

Identifiant d'entité juridique LEI : **96950004ZCAPTV7DZ565**

Objectif d'investissement durable

Réduction des émissions de carbone

(Art. 9 – 3 du Règlement (UE) 2019/2088)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables*** ayant un **objectif environnemental : 100 %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social : %**

* N.B. : l'objectif de réduction des émissions de carbone, en conformité avec les contraintes du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020, est en soi-même une catégorie spécifique d'investissement durable. Cette réduction d'émissions s'entend au niveau de la globalité du portefeuille et ne doit pas être obtenue en abaissant le poids des investissements dans les secteurs à fort impact climatique. Ainsi le portefeuille du FCP dont l'exposition en actions est à tout moment proche de 100% est-il à 100% « Durable ».

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de __ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Il **promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au 29/12/2023, le portefeuille a respecté les objectifs d'investissement durables définis dans les informations précontractuelles :

- l'intensité moyenne pondérée d'émissions des portefeuilles :
 - ✓ est inférieure d'au moins 30%* à celle du Portefeuille Initial ;
 - ✓ est inférieure d'au moins 30%* à celle de son univers d'investissement ;
 - ✓ est abaissée de 7% ou plus sur l'année (après neutralisation de l'effet d'ensemble des changements des valeurs d'entreprises et point de référence décembre 2020).
- le pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des fonctions d'encadrement au sein des portefeuilles est supérieur de 10% à celui du Portefeuille Initial ;
- la notation moyenne pondérée Smart for Climate® des portefeuilles, est meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans le Portefeuille Initial après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés ;
- aboutit à ces résultats sans réduire, par comparaison au Portefeuille initial, l'exposition aux secteurs à fort impact climatique.

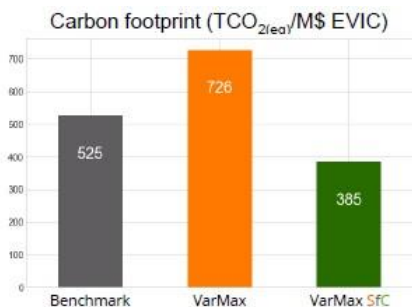
● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Nous détaillons ci-après, à chaque rebalancement trimestriel pour l'année 2023 :

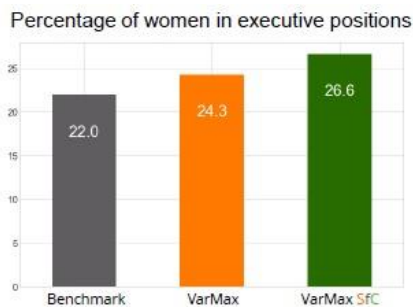
- L'intensité d'émissions moyenne pondérée du portefeuille (en tonnes de CO2e rapportées à la Valeur d'entreprise incluant la trésorerie), incluant les scopes 1, 2 et 3 amont et aval;
- Le pourcentage moyen de femmes occupant des fonctions exécutives ;
- La notation moyenne « Smart for Climate ® » du portefeuille

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

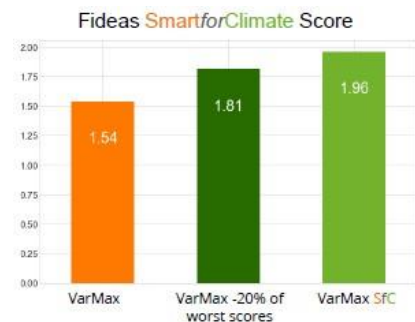
Objectifs & Score Sfc ISR au 07/04/2023



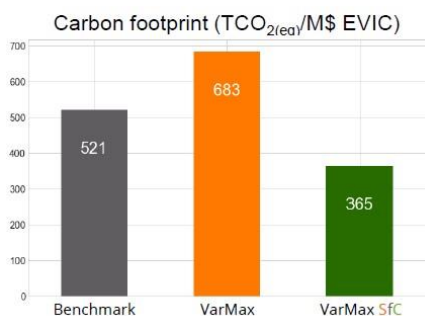
	Mean	Reduction
VarMax Sfc	385	
VarMax	726	-47%
Benchmark	525	-27%



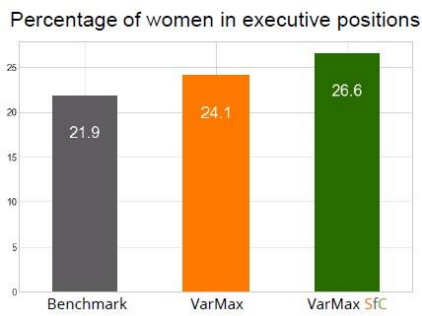
	Mean	Increase
VarMax Sfc	27%	
VarMax	24%	10%
Benchmark	22%	21%



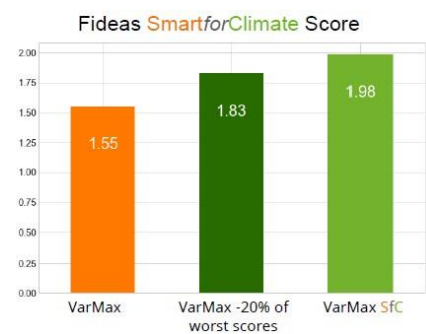
Objectifs & Score Sfc ISR au 02/06/2023



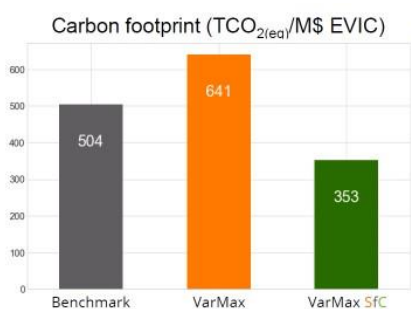
	Mean	Reduction
VarMax Sfc	365	
VarMax	683	-47%
Benchmark	521	-30%



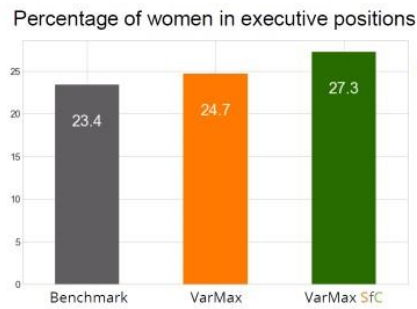
	Mean	Increase
VarMax Sfc	27%	
VarMax	24%	10%
Benchmark	22%	21%



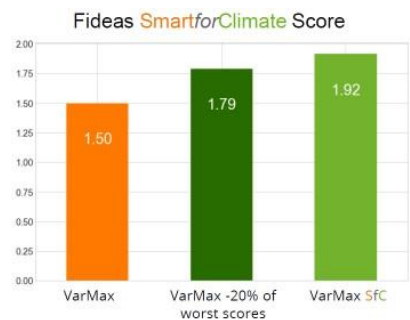
Objectifs & Score Sfc ISR au 22/09/2023



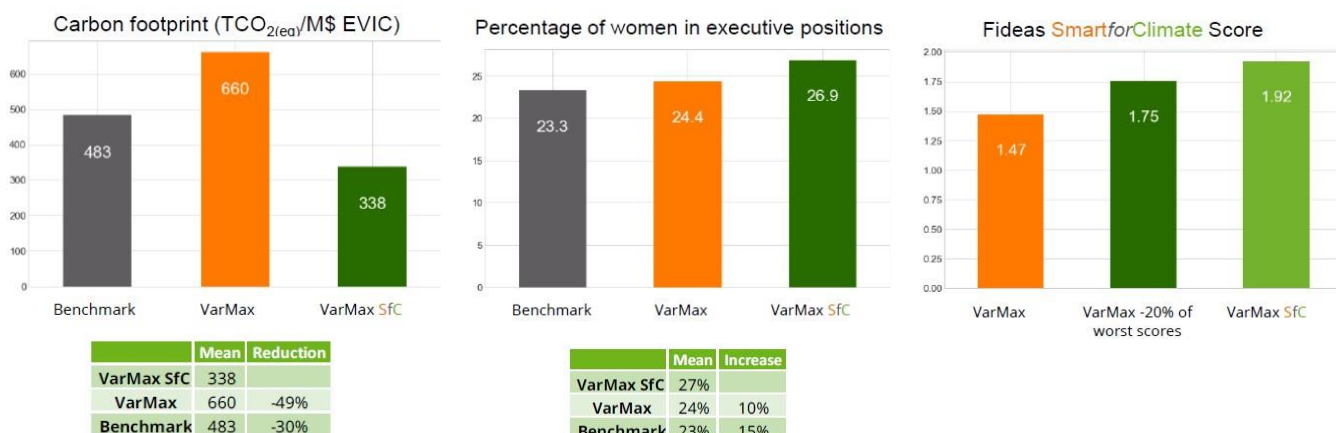
	Mean	Reduction
VarMax Sfc	353	
VarMax	641	-45%
Benchmark	504	-30%



	Mean	Increase
VarMax Sfc	27%	
VarMax	25%	10%
Benchmark	23%	16%

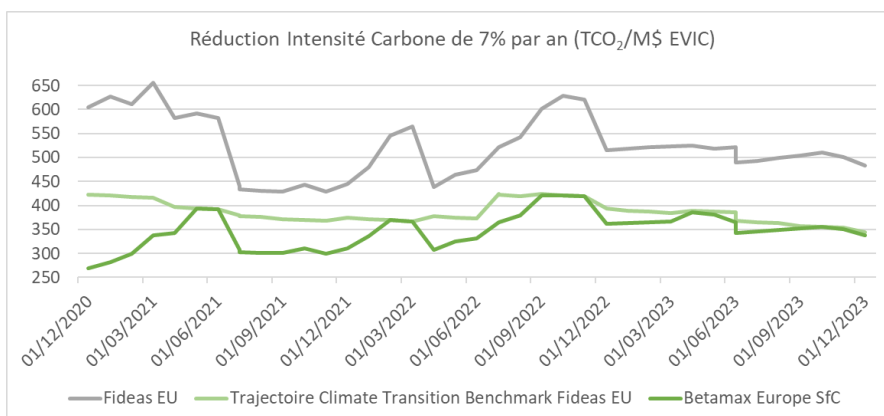


Objectifs & Score SfC ISR au 15/12/2023



● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le fonds réduit sa trace carbone de 7% par an après neutralisation, dans le calcul de l'évolution générale des valeurs d'entreprise (point de référence empreinte carbone de l'indice de référence en décembre 2020) conformément à la trajectoire du scénario 1,5 °C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).



● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre les corruptions et les actes de corruptions.

La stratégie d'abaissement des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, ainsi que la stratégie de notation ESG n'ont pas d'objectif d'exclusion sectorielle sauf dans les cas où les secteurs ont un préjudice trop important pour être compatible avec des objectifs de durabilité telle que définie par la société.

- Les exclusions préliminaires ont permis d'éviter un préjudice important, en désinvestissant :

- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans les activités économiques liées à **l'exploitation du charbon** : extraction, transport, production d'électricité et de chaleur ; cette limite a été abaissée à 10%
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans la production

- d'électricité à partir de pétrole
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans le pétrole et le gaz **non conventionnels** (sables bitumineux)
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production de pesticides, de soja/oléagineux ; les sociétés non exclues sont maintenues sous surveillance avec l'objectif d'un abaissement à 10%
- Toute société produisant ou distribuant du **tabac**
- Les sociétés avec un haut niveau de controverse (niveau 5 selon Sustainalytics)

- Par ailleurs la note fortement dégradée de certaines entreprises, due à une très mauvaise performance dans un ou plusieurs des piliers définis dans l'annexe précontractuelle, a entraîné leur exclusion du portefeuille.

Ci-dessous un exemple d'entreprises exclues du portefeuille :

Euronav NV
Shell Plc
Enel SpA
Galapagos NV
arGEN-X SE
Bayer AG
Glanbia Plc
Carl Zeiss Meditec AG
RWE AG

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La société s'appuie sur la liste d'exclusion de la Norges Bank pour identifier les entreprises dont les activités sont une violation des conventions d'Ottawa et Oslo, des droits humains, des droits éthiques fondamentaux, ainsi que de la corruption active ou passive. Au cours de l'exercice le portefeuille :

- N'a compris aucune entreprise faisant partie de la liste d'exclusion de la Norges Bank (hors nucléaire)
- Aucune entreprise investie n'a violé les principes du Pacte Mondial, toutefois 22% des entreprises manquent d'un processus de contrôle.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie de notation pénalise, sans préjudice de la notation climat, la notation ESG globale des entreprises ayant sur l'ensemble des autres piliers des notes médiocres. Elle provoque soit une sous-pondération, soit une exclusion des entreprises concernées de la liste des entreprises éligibles. Cette méthode a permis d'améliorer la notation du portefeuille sur la grande majorité des principaux facteurs de durabilité, détaillés en annexe au présent document.

Concernant notamment les incidences négatives sur le climat, il est à noter que la contrainte que se donne la stratégie d'investissement en conformité avec la réglementation du Benchmark Transition Climatique de la Commission européenne de ne pas réduire la pondération globale des sociétés à fort impact climatique amène le fonds à détenir ce type de valeurs pour autant qu'individuellement elles aient une politique climat significativement plus exigeante que leurs pairs. C'est à ce titre que le portefeuille peut détenir de manière individuellement sélective des sociétés actives dans le domaine des énergies fossiles. La politique extra-financière Smart for Climate s'attache plus à valoriser la transition des entreprises émettrices de carbone que la fourniture de biens et services facilitant celle-ci, ou l'exposition à des activités déjà décarbonées.

La recherche d'abaissement des émissions de carbone, d'évitement des préjudices importants, d'incidences négatives, de prise en compte des facteurs de durabilité, s'est traduite par un écart de composition de portefeuille (risque actif) d'environ 25% entre le portefeuille initial et le portefeuille Smart for Climate.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 15/12/2023 (dernier rebalancement)

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML Holding NV	Semiconductors & Semiconductor	7,75%	NETHERLANDS
Nestle S.A.	Food, Beverage & Tobacco	6,25%	SWITZERLAND
Deutsche Telekom AG	Telecommunication Services	3,72%	GERMANY
Novo Nordisk A/S Class B	Pharmaceuticals, Biotechnology	3,50%	DENMARK
Roche Holding Ltd	Pharmaceuticals, Biotechnology	3,41%	SWITZERLAND
Diageo plc	Food, Beverage & Tobacco	3,38%	UNITED KINGDOM
AstraZeneca PLC	Pharmaceuticals, Biotechnology	3,34%	UNITED KINGDOM
TotalEnergies SE	Energy	3,13%	FRANCE
Novartis AG	Pharmaceuticals, Biotechnology	2,84%	SWITZERLAND
SAP SE	Software & Services	2,27%	GERMANY
Orange SA	Telecommunication Services	1,94%	FRANCE
Aker BP ASA.	Energy	1,77%	NORWAY
EDP Renovaveis SA	Utilities	1,52%	PORTUGAL
National Grid plc	Utilities	1,52%	UNITED KINGDOM

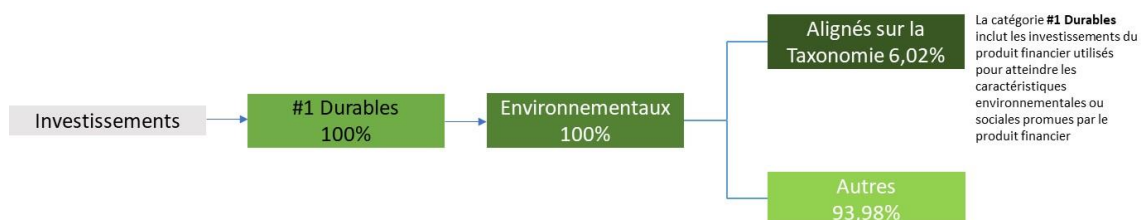


Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 16/12/2022, la part des investissements durables étaient de 100%, dont 6,02% alignés sur la Taxonomie.

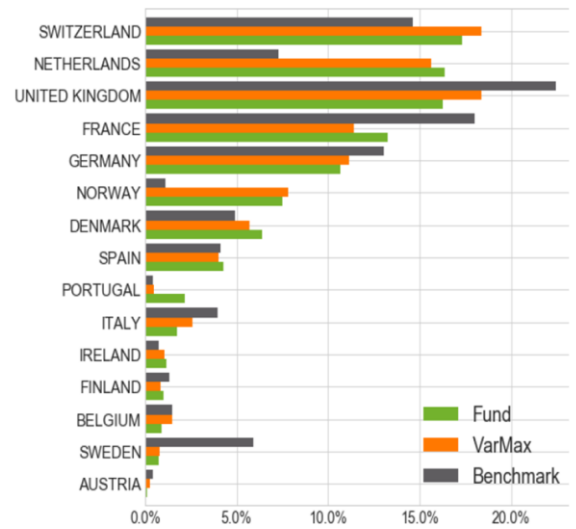
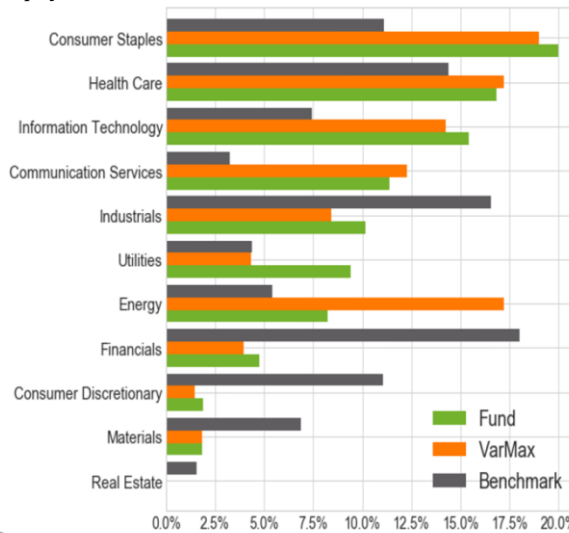


BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les expositions sectorielles respectent les principes des indices Transition Climatique (définis par la Commission européenne) : l'ensemble de la pondération des secteurs les plus fortement exposés au risque du changement climatique (dits « sensibles ») est conservée après la mise en œuvre de la stratégie Smart for Climate.

Nous donnons ci-dessous les expositions sectorielles du portefeuille au 15/12/2023, ainsi que les expositions par pays :



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Nous détaillons, pour les 4 trimestres de l'année 2023, l'exposition alignée sur la taxinomie et l'exposition aux autres actifs durables. On notera d'une part, qu'en ligne avec le durcissement des exigences au cours de l'année, la part alignée sur la taxinomie européenne s'est accrue dans le courant de l'exercice, et d'autre part qu'elle a atteint un niveau proche de l'objectif de 3% d'exposition en revenus d'activités alignées sur la taxinomie. La société s'emploiera à améliorer cette performance au cours de l'exercice 2024.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

des dépenses d'exploitation (OpEx)

pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁹?

Oui le FCP a investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, mais sans objectif chiffré.

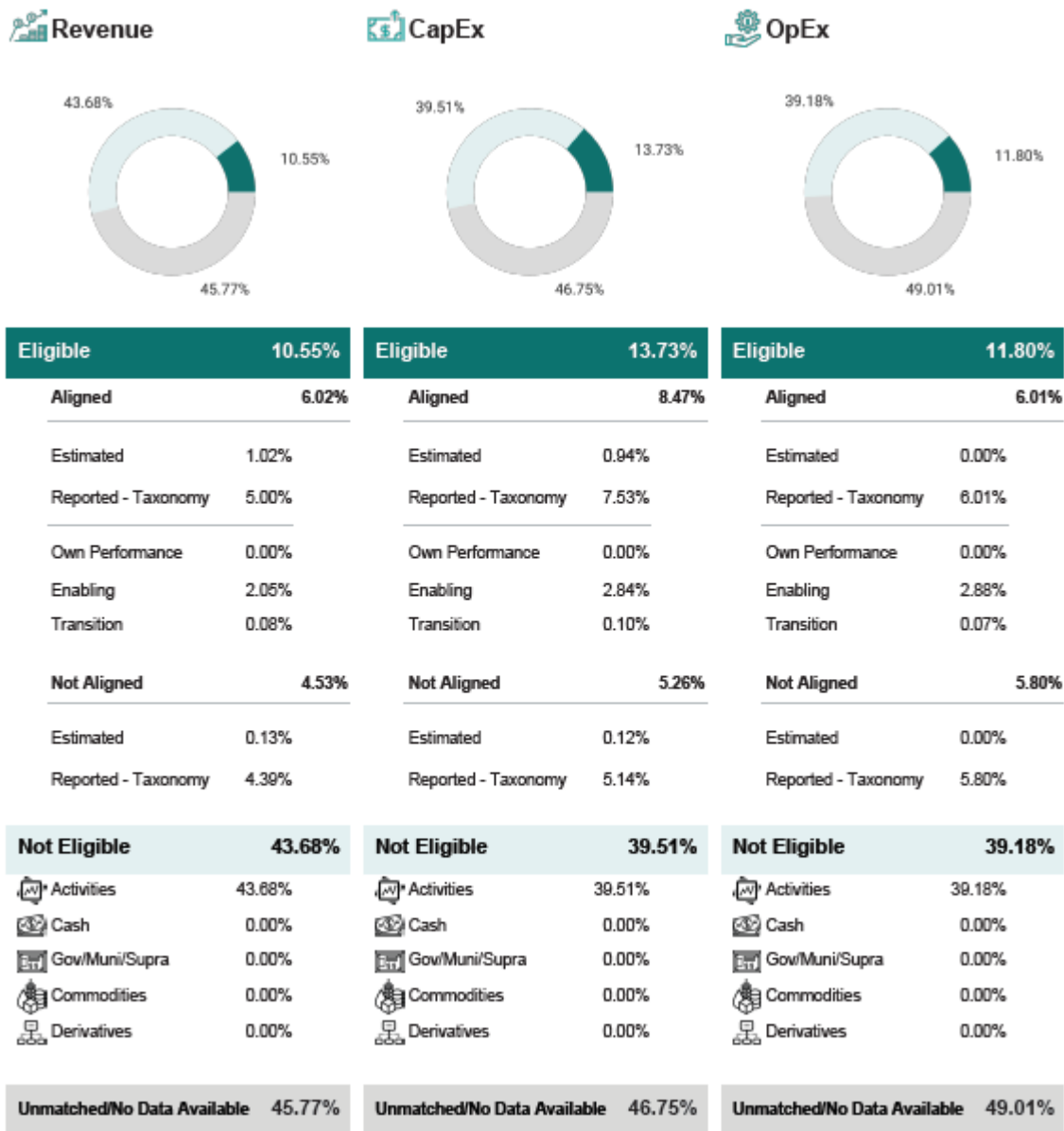
Le portefeuille s'est investi à 100% dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux. Nous détaillons dans le tableau ci-dessous la part des investissements alignés sur la taxinomie et la part des autres investissements durables avec un objectif environnemental (ces indicateurs n'ont pas été revus et certifiés par un réviseur ou une tierce partie) :

		Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
31/03/2023	Aligné sur la taxinomie européenne	3,02%	4,21%	3,26%
	Autres	96,98%	95,79%	96,74%
30/06/2023	Aligné sur la taxinomie européenne	3,99%	5,49%	4,21%
	Autres	96,01%	94,51%	95,79%
29/09/2023	Aligné sur la taxinomie européenne	5,22%	7,24%	4,92%
	Autres	94,78%	92,76%	95,08%
29/12/2023	Aligné sur la taxinomie européenne	6,02%	8,47%	6,01%
	Autres	93,98%	91,53%	93,99%

⁹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Nous détaillons l'exposition du portefeuille à la taxonomie européenne au 29/12/2023 :



N.B. : il n'y a pas d'obligations souveraines dans le portefeuille.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**


Non applicable. Il est à noter que la société de gestion ne s'était donné d'objectif minimum dans aucune des deux catégories, n'ayant qu'un objectif global. L'information figure toutefois au graphique de la rubrique précédente.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable. Il n'y a pas encore de période de référence précédente.



● **Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques

Tous les investissements n'étant pas alignés sur la taxonomie de l'UE sont des investissements durables avec un objectif environnemental, les parts des investissements sont détaillées dans le tableau récapitulatif de l'allocation d'actifs.



● **Quelle était la part d'investissements sur le plan social ?**

Non applicable



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Non applicable



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

A l'exception des activités alignées sur la taxonomie, les atteintes des objectifs d'investissement durable sont inhérentes au modèle de construction de portefeuille : la réallocation d'actifs selon le

modèle Smart for Climate est réalisée en fonction des différents objectifs énumérés dans l'annexe précontractuelle.

La recherche de l'abaissement des émissions de trace carbone avec maintien de l'exposition aux activités à fort impact climatique vise à exposer aux sociétés ayant avancé leur transition mais pas nécessairement à celles l'ayant achevée ou à celles dont les biens et services y contribuent fortement (alignées sur la taxinomie). C'est pourquoi l'atteinte d'un objectif de 3% d'activités alignées sur la taxinomie est apparue comme une conséquence probable de la politique Smart for Climate. Celui-ci est atteint naturellement. La société de gestion examine les efforts particuliers qu'elle pourrait mettre en place afin d'assurer l'atteinte sans faille de ce niveau.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En l'absence d'indice de type transition climatique appliquée à une stratégie d'investissement financier comparable à celle du fonds, la société de gestion a défini ses objectifs durables par référence à sa stratégie financière appliquée sans aucune prise en compte de critères extra-financiers, et par souci de rigueur supplémentaire, s'est fixé d'atteindre les mêmes objectifs par rapport à l'indice de marché par capitalisation correspondant à son univers d'investissement.

● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

ETATS FINANCIERS AU 29/12/2023



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FIDEAS CAPITAL
21, Avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.07.09 17:22:59 +0200

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	69 498 837,07	62 951 373,99
Actions et valeurs assimilées	69 332 107,04	62 951 373,99
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	69 332 107,04	62 951 373,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	166 730,03	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	166 730,03	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	544,41	3 782 103,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	3 362 215,66
Autres	544,41	419 887,54
COMPTES FINANCIERS	838 000,59	271 622,12
Liquidités	838 000,59	271 622,12
TOTAL DE L'ACTIF	70 337 382,07	67 005 099,31

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	71 641 218,90	62 720 797,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 503 834,79	-1 793 025,74
Résultat de l'exercice (a,b)	2 022 986,02	2 086 066,11
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	70 160 370,13	63 013 838,31
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 080,88	504 679,61
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 080,88	504 679,61
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	8 080,88	504 679,61
DETTES	168 931,06	3 486 581,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	3 365 126,39
Autres	168 931,06	121 455,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	70 337 382,07	67 005 099,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP JPM AG	16 149 994,74	25 999 987,47
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP JPM AG	16 660 000,00	26 600 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 283,32	2 843,50
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 461 591,49	2 224 260,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 391,06	1 798,14
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 484 265,87	2 228 902,40
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 242,89	730,47
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 261,63	7 386,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	7 504,52	8 117,18
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 476 761,35	2 220 785,22
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	446 825,67	362 113,06
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 029 935,68	1 858 672,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 949,66	227 393,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 022 986,02	2 086 066,11

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps de performance et les swaps d'inflation sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011560168 - Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate F : Taux de frais maximum de 0,66% TTC.

FR0011560192 - Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate P : Taux de frais maximum de 1,56% TTC.

FR0011560184 - Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate I : Taux de frais maximum de 0,81% TTC.

Commission de surperformance :

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de chaque part du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net de cette part avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant, depuis la dernière date de prélèvement d'une commission de surperformance, une performance égale à celle du MSCI Europe Net Return et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. **Il peut être calculé une surperformance positive même en cas de performance absolue négative, quand la gestion a réduit les pertes du porteur.**

La commission de surperformance, égale à 10% de la surperformance, sera calculée de façon quotidienne. Elle fait l'objet d'une provision et, en cas de réduction de la surperformance, d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Cette provision est, quand elle existe, acquise à la société de gestion à la fin de l'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	63 013 838,31	55 856 914,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 658 808,71	21 850 567,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 601 345,83	-7 961 248,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 236 553,72	4 012 816,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 503 033,75	-5 525 582,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	440 581,68	13 658 754,31
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 505 121,38	-13 468 267,58
Frais de transactions	-184 473,88	-158 508,30
Différences de change	-288 565,10	-456 255,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 199 863,21	-6 308 316,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 383 021,21</i>	<i>-816 842,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>816 842,00</i>	<i>-5 491 474,11</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	663 328,76	-345 708,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>158 649,15</i>	<i>-504 679,61</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>504 679,61</i>	<i>158 971,25</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 029 935,68	1 858 672,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	70 160 370,13	63 013 838,31

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	16 149 994,74	23,02
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	16 149 994,74	23,02
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	16 660 000,00	23,75
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	16 660 000,00	23,75

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	838 000,59	1,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	838 000,59	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 NOK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 820 549,79	9,72	5 350 893,30	7,63	4 662 688,61	6,65	2 361 800,50	3,37
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	727,06	0,00	3 674,41	0,01	79,81	0,00	8 536,63	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	544,41
TOTAL DES CRÉANCES		544,41
DETTES		
	Frais de gestion fixe	165 902,86
	Autres dettes	3 028,20
TOTAL DES DETTES		168 931,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-168 386,65

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 217,0000	2 105 399,39
Parts rachetées durant l'exercice	-1 291,5000	-2 235 791,76
Solde net des souscriptions/rachats	-74,5000	-130 392,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 044,4376	
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 541,7199	4 399 608,72
Parts rachetées durant l'exercice	-1 812,5191	-3 163 985,05
Solde net des souscriptions/rachats	729,2008	1 235 623,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 790,4569	
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate P		
Parts souscrites durant l'exercice	89,4635	153 800,60
Parts rachetées durant l'exercice	-118,6931	-201 569,02
Solde net des souscriptions/rachats	-29,2296	-47 768,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	340,8504	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	392 516,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	44 813,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 495,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 022 986,02	2 086 066,11
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 022 986,02	2 086 066,11

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 821 162,40	1 916 114,47
Total	1 821 162,40	1 916 114,47

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	189 394,34	155 757,30
Total	189 394,34	155 757,30

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 429,28	14 194,34
Total	12 429,28	14 194,34

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 503 834,79	-1 793 025,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 503 834,79	-1 793 025,74

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 130 960,67	-1 631 400,42
Total	-3 130 960,67	-1 631 400,42

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-342 517,42	-144 415,56
Total	-342 517,42	-144 415,56

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-30 356,70	-17 209,76
Total	-30 356,70	-17 209,76

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	81 706 437,61	54 730 335,60	55 856 914,45	63 013 838,31	70 160 370,13
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F en EUR					
Actif net	44 151 055,57	41 247 320,11	46 340 802,48	57 349 781,02	62 701 763,96
Nombre de titres	28 653,4376	28 097,4376	24 494,4376	34 118,9376	34 044,4376
Valeur liquidative unitaire	1 540,86	1 468,01	1 891,89	1 680,87	1 841,76
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	12,08	-125,35	218,13	-47,81	-91,96
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	19,82	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	52,75	0,00	109,26	56,15	53,49
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I en EUR					
Actif net	37 402 773,43	13 336 713,42	9 300 522,96	5 059 237,75	6 853 692,83
Nombre de titres	24 541,2188	9 200,0000	4 987,3735	3 061,2561	3 790,4569
Valeur liquidative unitaire	1 524,07	1 449,64	1 864,81	1 652,66	1 808,14
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	12,32	-123,74	215,20	-47,17	-90,36
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	17,53	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	49,76	0,00	123,21	50,88	49,96
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P en EUR					
Actif net	152 608,61	146 302,07	215 589,01	604 819,54	604 913,34
Nombre de titres	100,0998	101,0998	116,0677	370,0800	340,8504
Valeur liquidative unitaire	1 524,56	1 447,10	1 857,44	1 634,29	1 774,71
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	11,93	-123,67	214,57	-46,50	-89,06
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	14,73	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	50,17	0,00	95,52	38,35	36,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	1 159	44 806,94	0,06
BEIERSDORF AG	EUR	312	42 338,40	0,06
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	355	35 776,90	0,05
CONTINENTAL AG	EUR	462	35 537,04	0,05
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	35 157	282 943,54	0,40
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	16 088	721 627,24	1,03
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	119 755	2 604 671,25	3,71
E.ON AG NOM.	EUR	15 198	184 655,70	0,26
ENCAVIS AG	EUR	22 569	351 850,71	0,50
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	42 857	792 854,50	1,13
FREENET NOM.	EUR	4 254	107 796,36	0,16
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	26 136	987 940,80	1,41
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	5 497	343 837,35	0,49
SAP SE	EUR	11 161	1 556 736,28	2,22
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	593	66 297,40	0,10
TOTAL ALLEMAGNE			8 159 670,41	11,63
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	1 003	84 302,15	0,12
TOTAL AUTRICHE			84 302,15	0,12
BELGIQUE				
AEDIFICA NV RTS	EUR	406	0,00	0,00
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	5 751	335 973,42	0,48
ELIA SYSTEM	EUR	123	13 935,90	0,02
LOTUS BAKERIES	EUR	4	32 920,00	0,05
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 338	263 368,20	0,37
TOTAL BELGIQUE			646 197,52	0,92
DANEMARK				
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	632	1 029 234,49	1,46
DSV A/S	DKK	6 013	956 249,74	1,36
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	27 323	2 558 730,75	3,65
ORSTED	DKK	1 681	84 404,60	0,12
ROYAL UNIBREW AS	DKK	563	34 069,03	0,05
TOTAL DANEMARK			4 662 688,61	6,64
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	213	28 392,90	0,04
AENA SME SA	EUR	5 305	870 550,50	1,24
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	1 720	48 297,60	0,07
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	58 569	1 084 990,73	1,55
ENAGAS SA	EUR	4 589	70 051,09	0,10
IBERDROLA SA	EUR	56 309	668 387,83	0,95
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	24 879	370 945,89	0,53
REPSOL	EUR	20 064	269 860,80	0,38
TELEFONICA SA	EUR	182 477	644 873,72	0,92
TOTAL ESPAGNE			4 056 351,06	5,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FEROE, ILES				
BAKKAFROST	NOK	3 302	156 586,35	0,22
TOTAL FEROE, ILES			156 586,35	0,22
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	5 245	219 608,15	0,31
NESTE OYJ	EUR	9 012	290 276,52	0,42
ORION CORPORATION	EUR	4 212	165 405,24	0,24
TIETOEVRVY CORPORATION	EUR	1 127	24 275,58	0,03
TOTAL FINLANDE			699 565,49	1,00
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	883	103 487,60	0,14
AIR FRANCE KLM	EUR	3 026	41 129,39	0,06
AIR LIQUIDE	EUR	4 405	775 808,60	1,11
ALD SA	EUR	7 872	50 735,04	0,08
ALTEN	EUR	322	43 341,20	0,07
AXA	EUR	25 326	746 863,74	1,07
BNP PARIBAS	EUR	25 138	1 573 387,42	2,24
CAPGEMINI SE	EUR	1 891	356 926,25	0,51
CREDIT AGRICOLE	EUR	124 599	1 601 346,35	2,28
DANONE	EUR	21 192	1 243 546,56	1,77
DASSAULT SYST.	EUR	7 337	324 552,20	0,47
ENGIE	EUR	12 664	201 585,55	0,28
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 072	248 432,80	0,36
GETLINK SE	EUR	7 431	123 094,52	0,18
IPSEN	EUR	303	32 693,70	0,04
L'OREAL	EUR	1 510	680 481,50	0,97
MICHELIN (CGDE)	EUR	24 893	808 026,78	1,15
NEOEN SA	EUR	15 698	475 335,44	0,68
ORANGE	EUR	258 865	2 667 344,96	3,80
PERNOD RICARD	EUR	6 048	966 168,00	1,37
REMY COINTREAU	EUR	660	75 900,00	0,11
RENAULT SA	EUR	221	8 156,01	0,01
RUBIS	EUR	639	14 377,50	0,02
SANOFI	EUR	16 761	1 504 467,36	2,14
SCOR SE	EUR	15 800	418 068,00	0,59
SOCIETE GENERALE SA	EUR	32 047	769 929,18	1,10
SOITEC SA	EUR	263	42 553,40	0,06
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	2 632	55 693,12	0,08
TOTALENERGIES SE	EUR	58 005	3 573 108,00	5,09
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	31 520	900 211,20	1,29
VINCI SA	EUR	6 863	780 323,10	1,11
TOTAL FRANCE			21 207 074,47	30,23
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	10 888	856 450,08	1,22
TOTAL IRLANDE			856 450,08	1,22
ITALIE				
A2A Az./ EX AEM	EUR	10 100	18 775,90	0,03
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	8 736	89 238,24	0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENI SPA	EUR	19 212	294 865,78	0,43
FERRARI NV	EUR	78	23 805,60	0,03
HERA SPA	EUR	5 647	16 782,88	0,03
ITALGAS SPA	EUR	24 175	125 226,50	0,17
REPLY FRAZION	EUR	241	28 799,50	0,04
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	524 165	154 209,34	0,22
TERNA	EUR	64 187	484 868,60	0,69
TOTAL ITALIE			1 236 572,34	1,77
LUXEMBOURG				
INPOST SA	EUR	7 226	90 433,39	0,13
SUBSEA 7	NOK	33 453	441 924,91	0,63
TOTAL LUXEMBOURG			532 358,30	0,76
NORVEGE				
AKER BP ASA	NOK	47 818	1 259 546,20	1,79
DNB BANK ASA	NOK	52 138	1 003 860,41	1,43
GJENSID FORSIKR	NOK	6 833	114 203,10	0,17
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	1 925	79 858,72	0,11
MOWI ASA	NOK	26 609	431 683,20	0,62
NORDIC SEMICONDUCTOR ASA	NOK	8 012	89 986,36	0,13
NORSK HYDRO ASA	NOK	31 551	192 368,71	0,27
ORKLA ASA	NOK	24 413	171 566,69	0,24
SCHIBSTED ASA	NOK	3 431	89 487,06	0,13
STOREBRAND ASA	NOK	64 012	513 762,13	0,73
TELENOR	NOK	37 665	391 472,92	0,55
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	28 497	313 585,12	0,45
YARA INTERNATIONAL	NOK	3 137	101 001,42	0,15
TOTAL NORVEGE			4 752 382,04	6,77
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	1 305	51 234,30	0,07
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	10 244	139 215,96	0,19
ADYEN NV	EUR	269	313 815,40	0,45
AEGON NV	EUR	14 374	75 434,75	0,11
AKZO NOBEL	EUR	5 656	423 181,92	0,60
ARCADIS	EUR	2 998	146 422,32	0,21
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 161	545 611,95	0,77
ASML HOLDING NV	EUR	7 760	5 289 992,00	7,54
ASR NEDERLAND NV	EUR	1 924	82 154,80	0,12
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 472	200 854,40	0,29
HEINEKEN	EUR	6 451	593 104,94	0,85
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	1 769	135 505,40	0,19
IMCD BV	EUR	509	80 192,95	0,11
ING GROEP NV	EUR	71 869	972 100,09	1,39
JDE PEET'S BV	EUR	16 214	394 973,04	0,56
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	8 590	223 468,85	0,32
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	154 665	482 245,47	0,69
NN GROUP NV	EUR	24 225	866 043,75	1,24
PROSUS NV	EUR	17 197	464 061,05	0,66
RANDSTAD N.V.	EUR	1 275	72 318,00	0,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAL PHILIPS	EUR	7 176	151 305,96	0,22
SIGNIFY NV	EUR	1 471	44 600,72	0,06
WOLTERS KLUWER	EUR	2 859	367 953,30	0,52
TOTAL PAYS-BAS			12 115 791,32	17,27
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	101 176	460 856,68	0,66
TOTAL PORTUGAL			460 856,68	0,66
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	3 757	24 138,73	0,03
TOTAL ROYAUME-UNI			24 138,73	0,03
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB	SEK	1 981	16 036,62	0,03
FORTNOX AB	SEK	5 067	27 436,67	0,04
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	56 052	698 856,29	1,00
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	21 078	381 136,44	0,55
SWEDBANK AB	SEK	40 800	745 083,31	1,06
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	1 599	38 350,15	0,05
TELE2 AB	SEK	27 569	214 311,36	0,30
TELIA AB	SEK	104 095	240 589,66	0,34
TOTAL SUEDE			2 361 800,50	3,37
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	2 121	195 132,00	0,28
NESTLE SA-REG	CHF	41 964	4 401 322,62	6,27
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	9 199	2 419 227,17	3,45
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 711	303 639,20	0,43
TOTAL SUISSE			7 319 320,99	10,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			69 332 107,04	98,82
TOTAL Actions et valeurs assimilées			69 332 107,04	98,82
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
SWAP JPM AG	EUR	16 149 994,74	-8 080,88	-0,01
SWAP JPM AG	EUR	16 660 000	166 730,03	0,24
TOTAL Autres swaps			158 649,15	0,23
TOTAL Autres instruments financiers à terme			158 649,15	0,23
TOTAL Instruments financier à terme			158 649,15	0,23
Créances			544,41	0,00
Dettes			-168 931,06	-0,24
Comptes financiers			838 000,59	1,19
Actif net			70 160 370,13	100,00

Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	EUR	34 044,4376	1 841,76
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	EUR	3 790,4569	1 808,14
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	EUR	340,8504	1 774,71